

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(15<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 14 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY

1. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4249).

MM. Jean-Claude Martinez,  
Lucien Richard,  
Henri Fiszbin,  
Gilbert Gantier,  
Christian Nucci,  
Jean Anciant.

*Rappels au règlement* (p. 4255)

MM. Pierre Joxe, Pascal Arrighi, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 4256)

MM. François Grussenmeyer,  
Raymond Douyère,  
Jean Foyer,  
Jacques Badet,

MM. Alain Vivien, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement ;

Etienne Pinte,  
Jean-Pierre Sueur,  
Francis Hardy,  
Jean Le Garrec,  
Pierre Pascallon,  
Hector Rolland,  
Alain Rodet,  
Michel Debré,  
Emile Zuccarelli,  
Bruno Durieux.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Fait personnel** (p. 4272.)

M. Christian Pierret.

3. **Ordre du jour** (p. 4273.)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

**M. Jean-Claude Martinez.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, je ne relancerai pas, dans cette atmosphère intimiste de salon - mais un Parlement est toujours un club et il n'y a pas forcément foule dans un club - le débat passionnant d'hier soir relevant du C.A.P. d'expert comptable, débat ouvert par M. Pierret, sur le point de savoir si le découvert budgétaire avait été diminué, si le chiffre avancé était exact ou non. Il s'agit d'un vieux débat, qui date d'une dizaine d'années.

La note dominante du projet de loi de finances que vous nous présentez, monsieur le ministre, est évidemment la baisse de la fiscalité, elle-même symbolisée par une image très médiatique, très politique : la baisse du taux de la T.V.A. sur les automobiles de 33 à 28 p. 100, ce qui n'est pas rien - plus de huit milliards de francs - même si certains contestent la réalité de la baisse des prélèvements obligatoires. D'autres tirent argument du coût de vos allègements fiscaux - une soixantaine de milliards de francs - pour revenir sur la marotte des aides fiscales à l'investissement. C'est un « débat », si l'on peut dire, qu'alimentent trois experts en économie, qui ne sont d'ailleurs pas présents, sinon des experts en fiscalité.

Ces deux querelles sur la réalité de la pression fiscale et l'efficacité de l'incitation fiscale à l'investissement sont très connues. J'en dirai simplement quelques mots car l'essentiel, me semble-t-il, est ailleurs, plus précisément dans le fait suivant : l'arbre de la baisse des taux de T.V.A. - baisse importante, je le répète - cache la forêt des conséquences fiscalement sérieuses, voire fiscalement dangereuses du fameux marché intérieur européen, du fameux rendez-vous de 1992. Il y a là plus qu'un enjeu pour l'avenir de notre système fiscal, un véritable nœud gordien dans lequel la fiscalité française risque d'être enserrée.

Je reprendrai ces deux points : les querelles, qui sont finalement réglées, même si elles émergent régulièrement et, point le plus important, cette espèce de nœud gordien dans lequel nous risquons d'être enserrés et qu'il faut trancher.

Les querelles d'abord.

Les prélèvements fiscaux vont *a priori* diminuer. Sera-ce la réalité ? Les aides fiscales à l'investissement sont-elles, oui ou non, utiles ?

Les prélèvements de l'Etat, qui représentaient, 17,5 p. 100 en 1986, seraient inférieurs à 17 p. 100 - 16,9 p. 100 - en 1988. Très bien ! Mais M. Royer nous a rappelé hier soir

qu'existaient aussi les prélèvements locaux, depuis la fameuse nuit du 31 décembre 1973, celle de la réforme de la fiscalité directe locale, nuit que M. Malhuret, par une espèce de fantasmagorie, appellerait sans doute la « nuit des longs couteaux fiscaux ». (*Sourires.*)

Il est vrai que le produit fiscal local augmente. En 1986, il s'est accru dans les communes de presque 9 p. 100, dans les districts de plus de 14 p. 100, dans les départements de presque 10 p. 100 et dans les régions de plus de 12 p. 100. Nous assistons donc bien à un embrasement de la fiscalité locale, sans doute à ce que M. Mauroy désignait par la formule « rendre le pouvoir aux citoyens », c'est-à-dire le pouvoir de payer, de payer un peu plus.

Mais il y a surtout - je passe très rapidement - le débat sur l'augmentation des cotisations sociales - je pense notamment à l'augmentation de 0,7 p. 100 des cotisations vieillesse l'année dernière. Plus généralement, ces cotisations, qui représentaient 5,50 p. 100 du salaire total, en représentent 5,60 p. 100. Quant aux cotisations sur le salaire plafonné, elles sont passées de 6,40 p. 100 à 6,60 p. 100, soit, au total, cinq points de plus. Un couple marié, sans enfant, disposant d'un revenu mensuel de 10 000 francs, paie cette année 360 francs de plus de cotisations sociales, soit une augmentation de 5,21 p. 100.

Mais tout cela n'est finalement pas important.

Les socialistes, c'est connu, diminuaient les impôts et augmentaient les taxes. Vous, vous diminuez les impôts et augmentez les cotisations.

Je ne vous ferai pas reproche de toutes ces choses-là. Je vous féliciterai même - tout peut arriver - ...

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.** Ce n'est pas ce qu'a dit M. Arrighi !

**M. Jean-Claude Martinez.** ... de votre refus de céder au mirage des aides fiscales à l'investissement. Dans tout le pays, tous les travaux amènent une avalanche de preuves de l'inefficacité de ces aides, que nous avons d'ailleurs pratiquées pendant plus de vingt ans. Cela avait commencé avec M. Michel Debré, en 1966, qui avait créé le crédit d'impôt, si j'ose dire, de 10 p. 100, déductible à la fois de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. Une étude très fine de l'I.N.S.E.E. avait montré que quatre cinquièmes des commandes qui avaient suivi auraient été effectuées en toute hypothèse. L'efficacité des aides est donc contestable.

Mais on les a continuées en 1968 et sous le gouvernement de M. Chirac lui-même, en mai et en septembre 1975, c'est-à-dire à l'époque du plan de refroidissement de M. Fourcade qui avait été instauré au début de l'été 1974 et qui avait entraîné une certaine récession. M. Chirac était déjà confronté à un dilemme : stabilisait-il et il y avait la récession, relançait-il et il y avait l'inflation. C'est cette dernière solution qu'il a retenue avec ses mesures d'aides fiscales.

M. Barre, en 1979, avait un petit peu innové - un petit peu seulement. Il avait prévu des aides fiscales non pas à effets conjoncturels, mais à effets structurels. On ne déduisait plus de l'impôt mais de la base imposable. Et l'on a poursuivi en 1981 et en 1983.

Il y a donc eu vingt ans d'aides fiscales à l'investissement. Si cela avait marché, la Corrèze, la Lozère et l'Ardèche seraient couverts de chantiers, de grues, et tous les pays en voie de développement qui ont des codes d'investissement - le Maroc en est à son quatrième - ne seraient pas dans la situation que l'on connaît.

Le seul résultat de ces aides fiscales à l'investissement, c'est de faire perdre des recettes - dix milliards de 1975 à 1976, sept milliards de 1979 à 1982 - et c'est de compliquer la législation. Au surplus, elles sont condamnées par presque tous les experts.

Je me souviens du congrès de Jérusalem en 1976 sur le problème de l'efficacité des encouragements fiscaux. Le rapporteur était le professeur Surrey, un ancien secrétaire d'Etat aux finances de Kennedy. Ne participaient à ce congrès, je m'empresse de le dire, ni M. Alphandéry, ni M. Durieux, ni M. Barre. Mais c'était en 1976 : il n'y avait pas d'élection présidentielle en perspective et ils n'avaient donc aucune raison d'être à Jérusalem. (Sourires.)

Durant ce congrès, on avait examiné à la loupe toutes les aides fiscales à l'investissement, notamment au Japon, pour savoir si, dans les années 70, la bonne tenue de l'épargne et des investissements dans ce pays était liée à la fiscalité. On a conclu qu'on ne pouvait pas établir de relation de cause à effet.

La conclusion a été la même à Sydney en 1978, pour les aides fiscales dans l'Asie du Sud-Est, et au colloque - vous êtes plus directement concerné, monsieur le ministre - de la direction générale des impôts en 1980-1981, en ce qui concerne les pays en voie de développement.

En décembre 1986 - M. Durieux était présent puisque c'était à Paris et qu'il n'y avait donc pas de problème de décalage horaire (Sourires) - a été organisée une table ronde par la *Revue économique* dont le compte rendu figure dans le dernier numéro de cette revue. Je citerai simplement une phrase : « Les déterminants principaux de la formation du capital sont liés aux anticipations de demandes bien plus qu'à la fiscalité. »

Je mentionnerai encore le dernier rapport du conseil des impôts.

Tout ce que font les aides fiscales à l'investissement, c'est éventuellement modifier le calendrier, c'est faire avancer la date de l'investissement, ce qui peut avoir un effet conjoncturel, mais cela n'a pas très grande importance.

Vous êtes sur la bonne voie, monsieur le ministre. Vous êtes d'ailleurs soutenu par les plus grands penseurs de l'école économique de Conflans-Sainte-Honorine puisque M. Rocard, avec son ami Jacques Mistrail, est aussi d'accord avec vous. Il y a, mais c'est inévitable dans les sciences humaines, deux ou trois esprits originaux, comme par hasard toujours à Lyon, qui prétendent réviser la vérité unanimement admise, la thèse dominante, l'évident. Mais cela, c'est classique, aussi bien en histoire qu'en économie.

Mais le vrai débat n'est pas là car tout cela est secondaire et dérisoire. Le vrai débat porte sur ce fameux nœud gordien qu'il va falloir trancher.

Je n'aborderai pas le problème de l'efficacité d'une baisse des taux de la T.V.A. C'est un problème qui est connu, sur lequel le conseil des impôts a déjà été appelé à se prononcer. J'ai moi-même dirigé une thèse sur ce sujet.

Des expériences ont été tentées, notamment celle de la baisse de la T.V.A. sur les téléviseurs dans les années soixante-dix et sur les vêtements. L'expérience a montré qu'une telle baisse a un effet pendant un trimestre au maximum et qu'il faut bien choisir la date de la mise en vigueur de la mesure : une baisse de la T.V.A. sur les vêtements, par exemple, ne doit jamais intervenir en janvier ou en février, c'est-à-dire en période de soldes, car elle est absorbée par les soldes eux-mêmes.

Je n'aborderai pas non plus le problème de savoir - M. le président d'Ornano en a parlé hier après-midi - si, dans la perspective d'harmonisation fiscale, vous n'auriez pas pu faire autre chose, à savoir supprimer la règle du décalage d'un mois pour la déduction de la T.V.A., mesure demandée depuis toujours. Je sais bien que le coût en serait de cinquante milliards.

**M. le ministre chargé du budget.** Entre 70 et 73 milliards !

**M. Jean-Claude Martinez.** Ah ! Ce sont les dernières estimations. *A fortiori* donc ! M. Lauré indiquait cinquante milliards dans son rapport. Je sais bien que le coût est élevé.

Même chose pour ce qui concerne la provision pour congés payés. Le coût serait très lourd. Il demeure que, dans le cadre de l'harmonisation des règles européennes et de la sixième directive de 1977 portant sur une assiette commune de T.V.A., c'était peut-être une mesure à prendre.

Je voudrais insister, monsieur le ministre, car ce point fera l'objet du grand débat des dix ans qui viennent en matière fiscale, sur le piège que va constituer l'harmonisation des taux de T.V.A.

Certes, il faut un marché unique européen, il faut que les produits puissent circuler librement, il ne faut pas qu'il y ait de distorsion de pays à pays. Pour éviter ces distorsions, il va falloir harmoniser, dit-on, les taux de T.V.A.

Un livre blanc est paru à Bruxelles en 1985, prévoyant une sorte de taux pivot de 16,50 p. 100. Sur ce taux pivot, s'articulerait une fourchette escallant entre deux taux, 19 p. 100 et 14 p. 100. Or 14 p. 100 est le taux normal de la T.V.A. en République fédérale d'Allemagne, qui applique également un taux réduit de 7 p. 100. Autrement dit, la République fédérale d'Allemagne n'aura pas de gros problèmes d'harmonisation puisque ses taux correspondent, en gros, au schéma européen. La Grande-Bretagne n'aura pas de gros problèmes non plus - son taux est de 15 p. 100 - pas plus que les Pays-Bas.

En revanche, la France, avec ses quatre taux, va avoir un problème qui va lui coûter, si j'en crois M. Lauré, une centaine de milliards de francs. Va-t-on adopter la solution préconisée dans l'excellente étude de M. Lauré, qui consiste à exhumer le vieux prélèvement de 5 p. 100 sur les salaires, instauré en 1948 et supprimé en 1968 ? Personnellement, je n'y suis pas très favorable, d'autant plus que M. Lauré propose de le coupler avec une dévaluation de 3 p. 100, ce qui ne me paraît pas très facile à accepter.

Mais allons à l'essentiel : les 100 milliards de francs, il faudra bien les récupérer quelque part, monsieur le ministre, et, à ce sujet, M. Barre, pour une fois, n'a pas tort. Où allons-nous les récupérer ? Peut-être, ce n'est pas impossible, par une augmentation de l'impôt sur le revenu. Mais comment allons-nous l'augmenter ? Soit en élargissant sa base, soit en augmentant ses taux. Si nous élargissons sa base, ce sera, certes, bien car nous avons 35 p. 100 d'exonérés - c'est beaucoup -, alors que la République fédérale d'Allemagne n'en compte que 16 p. 100 et la Grande-Bretagne 24 p. 100. Mais cela ne serait pas conforme à votre politique, à votre bonne politique. Vous avez déjà exonéré deux millions de personnes et vous ne pouvez revenir là-dessus, sinon, électoralement, ce sera très difficile à faire avaler ! Deux millions de personnes exonérées, mécontentes, plus l'électorat de mon groupe, cela fera beaucoup. Le monde ! (Sourires.)

Reste la solution de l'augmentation des taux. Si vous augmentez les taux sur une base très étroite, les défauts de notre impôt sur le revenu vont être aggravés et les cadres vont être très, très mécontents. Voilà où se situe le nœud gordien ! C'est là que nous sommes coincés !

Quelles solutions ?

Il y a la solution palliative que propose M. Lauré et qui n'est pas négligeable : au lieu d'avoir une T.V.A. grevant les produits qui circulent sur la base du pays d'origine du produit, appliquons une T.V.A. sur la base du pays de destination. Dans le cas de crayons qui sont vendus par un industriel allemand à 14 p. 100, ajoutons 4,6 p. 100 s'ils sont vendus à la France, ce qui fera 18,6 p. 100. L'administration fiscale allemande les rétrocèdera à l'administration fiscale française. On évitera ainsi cette situation épouvantable où tout produit allemand arrivant sur le marché français aura cinq points en sa faveur, ce qui correspond *gross modo* au « pivot » accepté par la commission de Bruxelles.

Il y a une seconde solution, monsieur le ministre,...

**M. le président.** Veuillez résumer votre conclusion, mon cher collègue.

**M. Jean-Claude Martinez.** ... et c'est par celle-là que je conclurai.

La France a la chance extraordinaire d'être le seul des pays occidentaux où l'impôt sur le revenu ne représente que 12,7 p. 100 du total des prélèvements obligatoires. Dans l'O.C.D.E., la moyenne est de 31,5 p. 100 et, dans la Communauté européenne, de 26,5 p. 100 ! Elle est le seul pays qui est à la croisée des chemins entre un taux 0 en 1917 et un taux 31 aujourd'hui dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E.

Monsieur le ministre, ne vous précipitez pas dans l'harmonisation ! Des négociations assez difficiles vont avoir lieu. Ne nous hâtons pas dans la voie de l'alignement sur la solution allemande !

A la croisée des chemins, avec un impôt sur le revenu représentant seulement 12,7 p. 100 du total des prélèvements obligatoires, nous sommes le seul pays qui peut aller encore

soit à 0 p. 100, soit à 31,5 p. 100. Vous m'accorderez que le chemin de 12,7 à zéro est plus court que celui de 12,7 à 31, puis qu'il faut franchir seulement douze marches dans le premier cas et dix-neuf marches dans l'autre.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Martinez.

**M. Jean-Claude Martinez.** Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le ministre, ma conclusion sera la suivante : la Communauté économique européenne n'a pas constitué un espace rousseauvite, où les relations diplomatiques seraient devenues des relations de rêve. C'est un espace où les relations entre les Etats sont toujours des relations de force. Et, dans une négociation qui va peut-être se dérouler pendant une dizaine d'années, ce n'est peut-être pas la peine de se précipiter vers la solution allemande, je le répète. Nous avons le temps de voir venir. Après tout, depuis le Traité de Rome jusqu'à la sixième directive européenne de mai 1977, il s'est passé vingt ans. Nous pouvons donc bien attendre encore un certain temps.

Enfin, monsieur le ministre, je vous ferai une proposition. Je sais très bien que l'Assemblée n'adoptera pas un amendement de sagesse que nous présenterons sur la suppression de l'impôt sur le revenu et c'est pourquoi je vous propose qu'après l'adoption du projet de loi de finances pour 1988, au mois de décembre, à la fin de nos travaux législatifs, un débat sans vote, par conséquent sans risque, un grand débat d'orientation ait lieu sur la réforme de notre système fiscal - réforme inévitable, tout le monde en convient, fiscalité locale comprise.

Je vous plusieurs raisons à ce débat, sans vote, je le répète : on clarifierait les problèmes, on dégagerait les lignes de force et l'on ferait ainsi, à la fin de notre session, un cadeau de Noël à l'intelligence, au dialogue, à la démocratie et aux parlementaires.

Vous m'accorderez, monsieur le ministre, qu'un ministre chargé du budget en père Noël, surtout s'il s'agit de vous, monsieur Juppé, serait un spectacle qui vaudrait le déplacement et qui remplirait sans doute ces travées. *(Sourires sur plusieurs bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que vingt orateurs sont inscrits ce matin et que nous devons en outre entendre la réponse de M. le ministre. Je vous demande donc de respecter, beaucoup plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent, le temps de parole qui vous a été imparti.

La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances soumis à notre examen doit permettre de poursuivre le rétablissement progressif, entrepris depuis mars 1986, des équilibres rompus par l'excès de dirigisme et l'accroissement des déficits au cours des dernières années.

Le tout récent rapport du Fonds monétaire international, élogieux à l'égard de cette politique de redressement, est un encouragement pour l'ensemble de ceux qui le soutiennent.

Je souhaiterais axer mon intervention sur trois thèmes principaux : les investissements, le commerce extérieur et la T.V.A., qui sont, entre autres, au centre des préoccupations des acteurs économiques et du débat sur les perspectives de la société française pour les prochaines années, je pense spécialement à l'échéance, si souvent évoquée, du marché unique de 1992.

Les investissements sont indispensables pour préparer l'avenir dans les meilleures conditions. Or, durant cinq années de décapitalisation - de 1981 à 1986 -, les entreprises ont vu croître leur endettement et les charges financières afférentes, la part des frais financiers ayant atteint en moyenne 28 p. 100 au début de 1986.

Depuis dix-huit mois, la tendance, du fait de la nouvelle politique engagée, s'est rapidement inversée grâce à une reconstitution des marges et à un recours plus facile à l'auto-financement. Ainsi les données statistiques reflètent-elles cette amélioration, puisqu'en 1987 les investissements se seront accrus de 3 p. 100, essentiellement dans les services et le commerce, et que les investissements à l'étranger auront été remarquablement performants avec une hausse de 65 p. 100.

Cette reprise, cependant, demeure très insuffisante si l'on prend pour référence la dernière période de cinq ans. Ainsi, entre 1982 et aujourd'hui, les investissements des entreprises françaises n'auront crû que de 8 p. 100, contre 40 p. 100 au Japon, 25 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. Il convient donc de faire en sorte que le budget contribue à renforcer la capacité propre des entreprises à investir, grâce, notamment, à des mesures fiscales appropriées selon les orientations préconisées par le conseil des impôts dans son récent rapport.

Je citerai trois mesures qui paraissent essentielles pour consolider la reprise : le maintien du régime d'amortissement dégressif, la réduction des prélèvements obligatoires - et, notamment, de la fiscalité directe, - la réforme de la taxe professionnelle. La valeur ajoutée devrait constituer l'assiette de cette taxe avec un butoir de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100, comme le recommandent certains experts. En effet, l'assiette actuelle aboutit à renchérir le coût des investissements.

Des mesures très positives ont été prises dans ce projet de budget : abaissement à 42 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés, fusion des abattements à la base relatifs aux intérêts d'obligations et aux dividendes, réforme de la fiscalité de groupe. Cependant, il reste à prendre des mesures efficaces pour faire baisser les taux d'intérêt. Avec 7 p. 100 et plus hors inflation, ils ne peuvent que ralentir les investissements.

Le commerce extérieur est un autre sujet de préoccupation, accentuée par un contexte international caractérisé par une croissance faible et un climat inflationniste. Les distorsions entre les taux d'intérêt, le dynamisme à l'exportation des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et des pays développés d'Asie contribuent à accroître le déficit commercial, particulièrement dans le secteur manufacturier, alors même que les grands équipements constituent la plus grande part de nos exportations. Ce phénomène sensible dans le domaine où la France était traditionnellement leader - et je pense, notamment, aux grands contrats de l'aéronautique militaire - doit sans doute nous inciter à une révision stratégique afin de mieux orienter nos exportations vers les zones industrialisées où la croissance et la solvabilité sont les mieux assurées. Contrairement à ses partenaires européens, la France a développé excessivement, sans doute pour des raisons politiques, des marchés avec les pays en voie de développement et elle reste soumise aux aléas propres à ce type de partenariat.

En ce qui concerne la T.V.A., l'échéance de 1992 est évidemment capitale, et l'harmonisation doit être dès maintenant recherchée. Cela se traduit pour la France par l'abaissement des taux majorés.

L'abandon de la règle du décalage demandé par une directive communautaire devrait certainement intervenir à brève échéance. C'est également le vœu unanime des professionnels, récemment exprimé par le conseil national du commerce. On sait que ce décalage de deux mois entre les reversements et les restitutions affecte les trésoreries des entreprises françaises. Bien sûr, cela représente des sommes importantes, mais l'Etat peut agir prudemment et progressivement, par paliers, en ce domaine. Encore conviendrait-il de s'engager dans cette voie.

Une autre difficulté doit être signalée concernant les collectivités locales. Il s'agit du décalage de deux ans affectant le reversement par l'Etat au fonds de compensation de la T.V.A. acquittée par les communes qui sont ainsi, par ce biais, obligées de supporter des charges de trésorerie incombant en droit à l'Etat. Les collectivités locales souhaiteraient que ce délai soit progressivement ramené à un an.

Nous sommes au milieu du gué, avec une marge de manœuvre étroite. C'est ainsi qu'une relance trop vive de la demande intérieure risquerait d'aggraver le déséquilibre du commerce extérieur par l'augmentation des importations en raison de l'insuffisance des investissements des entreprises françaises qui, de ce fait, ne pourraient répondre à la demande.

Toutefois, je suis convaincu, monsieur le ministre, que les mesures proposées dans ce projet peuvent contribuer à stimuler l'action des agents économiques et à améliorer le dynamisme et la compétitivité de l'économie française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Henri Fiszbín, pour dix minutes.

**M. Henri Fizbin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, un budget exprime l'essence d'une politique.

S'agissant de votre seconde loi de finances, monsieur le ministre, nous sommes en droit de fonder notre appréciation davantage sur les actes du gouvernement Chirac depuis dix-huit mois que sur les bonnes intentions dont vous vous réclamez et dont, chacun le sait, l'enfer est pavé.

Il n'était certes pas nécessaire d'être grand devin pour prévoir que le caractère périmé de votre système de pensée vous interdirait de réussir. Votre gestion n'a été profitable ni au pays ni à la plupart des Français, et le budget que vous nous proposez aggravera encore la situation présente.

Quelle crédibilité conserve le raisonnement « fossile » dont vous n'avez cessé de nous abreuver avant et après le 16 mars 1986, qui prétendait qu'en « libérant » le patronat, on assurait la prospérité générale ?

Eh bien, vous avez « tout faux » ! Les desiderata du C.N.P.F. ne peuvent en aucun cas être la pierre de touche de l'intérêt national. Bien au contraire, l'expérience montre que ce qui est bon pour la France est ce qui est bon pour le monde du travail.

Le constat s'impose : si vos ambitions pour le développement du pays se sont soldées par un échec spectaculaire, vous avez, en revanche, remarquablement réussi dans l'art de satisfaire ceux qui avaient déjà beaucoup, en frappant ceux qui avaient le moins.

Vous affirmez avec sérieux que, sous votre conduite, le redressement de la France est à l'œuvre. Rien, hélas ! n'est plus faux. Les prévisions et les études émanant de tous les instituts indépendants français et étrangers font ressortir les dommages causés par votre action. La France serait promise, si vous deviez garder la responsabilité des affaires, au rang détestable de lanterne rouge de toutes les nations industrialisées dans les domaines essentiels de la croissance et du pouvoir d'achat des salariés. Quant au chômage, il a progressé, sous votre houlette, de 200 000 demandeurs d'emploi, et les prévisions de l'O.C.D.E. font état pour 1988 du niveau dramatique de 12 p. 100 de la population active au chômage. Dans ces conditions, l'autosatisfaction du ministre de l'économie et des finances relève non plus de la méthode Coué mais de l'autisme politique.

Je sais combien cela vous irrite d'entendre dire que vos choix s'inspirent de la volonté de satisfaire les attentes des milieux privilégiés. Mais si les mots ont un sens et les faits une réalité, on ne peut qualifier autrement votre politique que comme une politique de classe. Plus encore : si l'on a en vue la mainmise par quelques groupes sur les clés de voûte de l'économie, on est fondé à parler d'une politique de caste. La division de la société en classes sociales n'est pas une chimère. Elle résulte de la nature d'un système économique et social, le capitalisme, dominé par les grands intérêts privés de la finance et de l'industrie et soumis aux jeux des rapports de force pour le partage des revenus.

C'est l'honneur de la gauche de défendre fermement à cette tribune les intérêts bien compris du monde du travail si durement éprouvé par votre politique et d'exprimer ses aspirations.

Vous n'êtes pas assez attentif, monsieur le ministre, à l'exaspération qui gagne les salariés, lassés par vos appels permanents à l'austérité. Ils sont excédés de se voir sans cesse entraînés dans le cycle infernal des sacrifices qui devraient, selon vous, sauver la collectivité, mais qui, en réalité, l'enfoncent davantage dans le chômage et la récession du niveau de vie.

**M. Jean Le Gorrac.** Très juste !

**M. Henri Fizbin.** Comment ne se poseraient-ils pas ces questions : qui fait des sacrifices ? Pour quoi faire ? Qui en profite ?

Je ne peux évidemment, dans le temps dont je dispose, mettre en lumière comme il conviendrait la relation qui existe entre la réponse, à ces questions et l'ensemble de votre budget. Je suis contraint de me limiter à quelques aspects qui me paraissent particulièrement significatifs.

S'agit-il de la charge fiscale qui pèse sur les revenus des familles populaires ? Les présentations en trompe-l'œil ne peuvent dissimuler que, pour la très grande majorité des salariés, la ponction globale continuera scandalement de

croître alors que, dans le même temps, 150 000 hauts contribuables se partageront 15 milliards d'allègements. Seuls les plus aisés bénéficieront d'un solde positif entre le prélèvement des impôts et celui des cotisations sociales.

Bravo, monsieur le ministre, vous avez, sur le plan fiscal, largement rempli votre contrat !

S'agit-il pour les salariés de la garantie de l'emploi et des ressources ? Dans les milieux qui vous sont proches, on désigne ces notions - et c'est tout un programme - sous le vocable de « contraintes défavorables à l'entreprise ». Vous avez, là également, réussi au-delà de toute espérance dans la mise en cause des acquis sociaux.

Sous couvert de « flexibilité », vous poursuivez la destruction systématique du droit du travail. Il en résulte, pour de nombreuses catégories de salariés, une précarité des ressources et de l'emploi hautement préjudiciable aux travailleurs et à la collectivité tout entière.

Aujourd'hui, et plus encore demain, la compétitivité des entreprises passe nécessairement par un investissement humain croissant. En plongeant les salariés dans l'insécurité, vous brisez l'un des ressorts essentiels du dynamisme économique.

S'agit-il des libertés démocratiques dans l'entreprise ? La libération de l'économie que vous revendiquez se traduit par une dangereuse régression. L'exemple que donne le Gouvernement encourage les milieux patronaux à mettre en cause avec arrogance le droit syndical et le droit de grève. On ne compte plus les actes récents de répression en tout genre : amendes, mises à pied, déclassements, lock-out, licenciements purs et simples. De plus, l'évolution de la jurisprudence conduit de fait à la remise en cause du droit constitutionnel de grève.

Alors qu'il conviendrait de moderniser les rapports sociaux en instaurant une véritable citoyenneté dans l'entreprise pour donner à l'économie la capacité d'affronter les défis de notre temps, vous favorisez les tendances les plus rétrogrades de ceux qui voudraient renouer avec la conception du patronat de droit divin. Cet archaïsme-là est le signe le plus tangible de votre échec.

S'agit-il de la protection sociale ? La démarche du Gouvernement en ce domaine cumule tous les traits, poussés jusqu'à la caricature, d'une pensée ultra-réactionnaire. D'un côté, clientélisme oblige, vous faites preuve de libéralités pour certaines catégories des professions de santé, vous refusez de faire participer à l'effort de solidarité les revenus financiers et immobiliers et, de l'autre, vous n'avez rien trouvé de mieux que d'organiser un rationnement des soins particulièrement injuste.

Vous annoncez une réduction du déficit de l'assurance-maladie. Permettez-moi de vous dire que ce résultat, obtenu en frappant essentiellement les grands malades et les personnes âgées, c'est-à-dire la partie de la population qui a le plus grand besoin de la solidarité collective, n'a rien de particulièrement glorieux.

Votre politique détourne la notion de solidarité et pratique, en vérité, une redistribution à l'envers. La cohésion sociale de la nation en est dangereusement affectée.

Décidément, la France et son peuple ont un urgent besoin d'un autre politique pour retrouver la voie du progrès. Peut-être, monsieur le ministre de l'économie et des finances, aurez-vous bientôt le loisir, les échéances prochaines étant passées, de méditer ce vieil adage : trop c'est trop.

En tout cas, je ne peux que me réjouir de voir la volonté de résistance à votre politique prendre chaque jour de la vigueur. Je tiens à exprimer à cette tribune ma solidarité entière aux luttes qui se développent, en particulier à l'égard du mouvement uni par lequel les personnels de l'Etat, à l'appel de toutes leurs organisations syndicales, feront entendre leurs voix demain, jeudi 15 octobre.

Je me félicite de cette montée unitaire et je veux y voir le signe précurseur du rassemblement des forces de progrès dont le succès signifiera que nous serons à l'abri pour longtemps d'un budget aussi négatif que celui que votre Gouvernement nous propose aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je remercie M. Fizbin de n'avoir pas consommé tout le temps qui lui était imparti.

La parole est à M. Gilbert Gantier, pour quinze minutes.



**M. Gilbert Gantier.** Eh bien moi, monsieur le ministre, j'approuverai ce projet de budget...

**M. Jean Le Garrec.** Vous aurez tort !

**M. Gilbert Gantier.** ... qui me paraît un alliage plutôt réussi de rigueur, de libéralisme et d'innovation.

**M. Jean Le Garrec.** Nous attendions mieux de vous, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** Néanmoins, ce projet de budget appelle les quelques observations suivantes.

**M. Pascal Arrighi.** « Oui, mais »...

**M. Gilbert Gantier.** Je placerai mon intervention sous le signe, qui me paraît essentiel et même vital pour l'avenir du pays, de la compétitivité de l'économie française face aux autres grandes économies.

J'y consacrerai trois chapitres.

Le premier concerne l'étude des principales mesures fiscales que vous nous proposez. Plusieurs dispositions importantes du projet de loi de finances consolident les évolutions que vous avez déjà amorcées l'an dernier. C'est ainsi que la fiscalité des ménages est allégée sensiblement avec un effort particulier en faveur des revenus moyens qui avaient été particulièrement frappés antérieurement. L'impôt sur les sociétés, dont le taux a été réduit à 42 p. 100 par la loi, poursuit une décre salubre pour le développement de notre appareil de production ; la taxe sur les frais généraux sera définitivement supprimée dès l'an prochain ; la taxe sur le fioul et le gaz consommés par l'industrie est de nouveau réduite, quoique en proportion insuffisante, ainsi que je l'indiquerai dans les débats.

Je n'ajouterai pas de commentaires sur ces bonnes mesures. En revanche, j'entends souligner les innovations qui modifient profondément certaines de nos habitudes fiscales.

D'abord, la réduction de la T.V.A. sur les voitures de tourisme. Lorsque la mesure a été annoncée, on a insisté sur son effet stimulant à l'égard des ventes d'automobiles.

Pour ma part, j'estime qu'elle représente bien plus que cela. En effet, la fiscalité exceptionnellement élevée appliquée depuis de très nombreuses années en France sur l'automobile a conduit les constructeurs nationaux à privilégier les modèles petits et moyens au détriment des modèles de haut de gamme, pourtant indispensables au renom international d'une industrie comme à la réalisation de ses profits. Lorsque la T.V.A. française aura été - c'est du moins ce que j'espère - ramenée à un taux égal à celui de la République fédérale d'Allemagne, nos deux grands groupes français seront placés sur un pied plus égal du point de vue fiscal avec leurs grands concurrents d'outre-Rhin. C'est pourquoi l'article 10 constitue, me semble-t-il, un article important pour l'avenir de notre industrie automobile.

La deuxième innovation que j'ai retenue est le dispositif renforcé d'aide à la recherche. Vous avez pris conscience que l'industrie française ne pourrait être compétitive que si un nombre accru d'entreprises pouvait accéder à la recherche en doublant le mécanisme existant du crédit d'impôt-recherche par une nouvelle modalité destinée aux entreprises petites et moyennes.

L'article 5 devrait ouvrir des perspectives à nombre d'entreprises. A partir de la recherche, ce sont toutes les habitudes de nos industries traditionnelles qui peuvent, en effet, se modifier.

Toutefois, je proposerai des amendements destinés à améliorer sur certains points la rédaction de cet article 5, conformément aux objectifs du Gouvernement.

J'évoquerai maintenant le nouveau régime fiscal des groupes. Pour les experts fiscaux, celui-ci représente une véritable et une heureuse révolution. C'est tout à l'honneur du Gouvernement et de ses techniciens d'avoir surmonté le poids des habitudes et d'avoir passé outre aux appréhensions de certains services du Trésor pour proposer une fiscalité qui corresponde mieux aux besoins des entreprises dans le contexte de l'économie européenne et mondiale.

Comme vous l'avez souligné, la plupart de nos concurrents étrangers connaissent des règles d'imposition des groupes incontestablement plus favorables que celles qui s'appliquent en France. Grâce au rapprochement du régime français par rapport à celui des pays concurrents, la capacité d'action de l'économie française devrait être grandement renforcée.

Abordons à présent, si vous le voulez bien, le problème de l'harmonisation fiscale européenne. Il ne se passe pas de jour sans que se tienne une réunion où le grand rendez-vous de 1992 ne soit évoqué. Mais il semble que les véritables difficultés de l'harmonisation fiscale européenne n'aient pas encore été toutes clairement perçues.

Je me contenterai d'évoquer ici la seule question - cruciale ! - de l'alignement des taux de T.V.A. à l'intérieur de la Communauté économique européenne. Comme on le sait, le financement du budget français recourt très largement aux ressources de la T.V.A. Ainsi, nos choix historiques nous ont-ils dotés de taux de T.V.A. assez nettement supérieurs à ceux qui sont en vigueur chez nos partenaires de la Communauté. Aujourd'hui, nous devons préparer dans des conditions difficiles l'indispensable harmonisation.

J'insiste ici sur un aspect généralement méconnu de cette affaire : dans quelques années, les postes douaniers seront supprimés. Dès lors, si l'on veut que les produits français ne pâtissent pas d'une fiscalité différente ou excessive, il conviendra que nos taux de T.V.A. soient à peu près alignés sur ceux qui seront pratiqués au-delà de nos frontières. Il suffirait en effet d'un écart de quelques points pour que les acheteurs nationaux soient incités à acheter à l'étranger, notamment dans certaines zones frontalières, certains biens durables.

J'ajouterai quelques mots pour évoquer la nécessité de résorber le délai de remboursement de la T.V.A., autre singularité qui nous place en position difficile vis-à-vis de nos partenaires. La question a été excellemment posée lorsque la commission des finances, à l'initiative de son président, a adopté un amendement qui soustrait les télécommunications à la règle du décalage d'un mois. Sans doute le débat sur cet amendement sera-t-il l'occasion pour le Gouvernement d'afficher ses intentions en la matière. Il répondra ainsi à une préoccupation très largement partagée au sein de la majorité.

Je voudrais enfin évoquer - ce sera la troisième partie de cet exposé - le fardeau des dépenses sociales.

On reproche à la gestion actuelle de n'avoir pas su ou pas pu réduire le pourcentage des prélèvements obligatoires. (Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.) En 1987, en effet, celui-ci serait, d'après les prévisions, de 44,7 p. 100 du produit intérieur brut contre 44,4 p. 100 en 1986.

Ce médiocre résultat apparent contraste avec les vigoureux efforts de compression des dépenses publiques réalisés en deux années. Tout ce passe comme si la croissance non maîtrisée des dépenses sociales effaçait automatiquement le résultat positif de la gestion plus rigoureuse du budget de l'Etat. Il y a là de quoi décourager les meilleures volontés.

Je pense, pour ma part, qu'il est prématuré de céder à ce qui apparaît comme une fatalité. Si le Gouvernement de Mme Thatcher est effectivement parvenu à réduire de 4 à 5 points la proportion des prélèvements obligatoires en Grande-Bretagne, c'est au terme de huit années de réforme. En France aussi, la baisse des prélèvements obligatoires exigera des changements en profondeur, non seulement dans le domaine des finances publiques, mais aussi dans celui du budget social de la nation.

Comment y parvenir ?

Le système de protection sociale comporte, on le sait, quatre éléments correspondant aux quatre risques couverts : les accidents du travail, la famille, la maladie, la vieillesse. Chacun d'entre eux diffère des autres en ceci que le mécanisme de la dépense fonctionne de façon originale.

Les deux régimes des accidents du travail et de la famille n'entraînent pas de difficultés financières, car les dépenses y sont naturellement plafonnées et vont même en déclinant. Dans le régime des accidents du travail, les efforts de sécurité déployés par les entreprises ont ainsi donné naissance, en 1987, à des excédents financiers de plus de 3 milliards de francs qui sont, assez curieusement d'ailleurs, reversés au régime général.

En revanche, les régimes maladie et vieillesse sont - passez-moi l'expression - malades et menacés de décrépitude.

Les dépenses pour frais de maladie ne cessent d'exploser depuis vingt ans, en particulier du fait des hôpitaux, qui représentent aujourd'hui 55 p. 100 environ de la charge de ce régime. Je ne vois aucune solution se dessiner si l'on ne place pas la gestion des hôpitaux sous le régime de la responsabilité.

Comment se fait-il que le coût de l'hôpital public, pour un même type d'intervention, représente presque deux fois et demie le coût de l'hôpital privé ? Ne conviendrait-il pas de placer les deux secteurs sous les mêmes contraintes, mais aussi de les faire bénéficier des mêmes libertés, de manière qu'une solidaire émulation s'instaure entre eux ? Là aussi, monsieur le ministre, votre budget entrouvre la porte, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Enfin, le régime vieillesse s'alourdit proportionnellement à la multiplication des retraités au sein de la population française. Ainsi M. le ministre d'Etat a-t-il signalé, lors du débat sur la loi consacrée à l'épargne retraite, que le financement des retraites représentait désormais 12 p. 100 du P.I.B. contre 8 p. 100 seulement il y a dix ans.

Cette évolution dramatique nous place devant un dilemme. Ou bien il nous faut honorer sans nous poser aucune question la créance que les retraités ont acquise au cours de leurs années de labeur, mais alors les actifs devront payer toujours plus pour les inactifs. Ou bien les droits individuels des salariés devront être quelque peu réduits si l'on veut limiter la part du prélèvement au profit des inactifs. Un compromis devra nécessairement être trouvé dans l'avenir. Ceux qui critiquent le Gouvernement et sa majorité ne l'ignorent pas plus que nous.

En attendant le moment des choix qui engagent l'avenir, je souhaite simplement que le Gouvernement explique mieux qu'il ne le fait aux Français que l'Etat ne pourra intervenir pour imposer de nouvelles règles limitant les prélèvements sociaux que si la nation lui donne clairement un mandat en ce sens : les Français ne peuvent plus espérer gagner sur les deux tableaux en recevant plus et en ne cotisant pas davantage, peut-être même - certains l'espéreraient - en cotisant moins.

Que l'évocation des sombres perspectives du budget social ne nous empêche pas, monsieur le ministre, d'applaudir une fois encore le budget que vous nous proposez. Il témoigne d'une volonté manifeste d'aller dans la bonne direction, même s'il ne vous est pas possible de répondre tout de suite à tous nos vœux. Ces vœux, du moins sur certains points, nous les formulerons à nouveau au cours de l'examen des articles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Nucci.

**M. Christian Nucci.** Monsieur le ministre chargé du budget, je me bornerai, en quelque cinq minutes, à aborder la grave question de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de l'aménagement rural.

Votre projet de budget - je m'efforcerai de le démontrer - risque fort, par ses insuffisances, de compromettre l'avenir d'une grande partie du territoire national, car l'aménagement de l'espace rural sera, et est déjà, l'un des grands problèmes de demain.

Cet espace, qui recouvre les communes de moins de 2 000 habitants, dénombre 14,5 millions d'habitants. Les personnes qui vivent de la production agricole ne représentent que 26 p. 100 des ruraux, et ce pourcentage doit encore diminuer, l'agriculture perdant 50 000 emplois environ par an. Que deviendront à terme les 1 100 000 exploitants agricoles d'aujourd'hui qui, en l'an 2000, devraient être à peine 600 000 ?

Que vont devenir les espaces agricoles non utilisés, car il y en aura, en particulier dans les régions les plus difficiles à exploiter et donc les plus fragiles ? On sait que la modernisation de l'agriculture se double d'une réduction de la surface utilisée.

Aujourd'hui, 30 p. 100 des exploitants produisent 75 p. 100 du total de la production agricole française. Par ailleurs, plus de 60 p. 100 du budget de la Communauté va au soutien des prix agricoles. Les aides, la plupart du temps liées à la quantité produite, bénéficient en priorité à la minorité des exploitants les plus performants. Ce sont donc les agriculteurs qui se croient les plus productifs qui sont les plus aidés alors que, paradoxalement, les exploitations de montagne, par exemple, que l'on désigne comme assistées, sont en fin de compte les moins aidées.

Aujourd'hui, ne nous y trompons pas, le secteur agricole ne peut plus être le moteur du développement économique et social de la France rurale. Il ne peut non plus continuer à assumer la responsabilité de la gestion équilibrée de l'espace rural. Par ailleurs, les grandes entreprises industrielles ne

sont plus, à court terme, créatrices d'emplois en raison des fantastiques mutations technologiques qui leur permettent d'accroître leur productivité.

Le faible accroissement de l'emploi tertiaire ne suffit pas à combler la baisse de l'emploi industriel et agricole. La lutte pour l'emploi passe donc par une compétition de plus en plus féroce entre pays, bassins d'emploi et entreprises. Mais elle se situe également dans un espace européen de plus en plus ouvert aux entreprises des autres pays développés et des nouveaux pays industrialisés.

Un double constat peut être fait : la création de nouveaux emplois par des P.M.E., en particulier dans les services, et la défection des services publics, conséquence de votre politique libérale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment, dans ces conditions, ne pas s'interroger sur l'adaptation de la politique d'aménagement du territoire aux problèmes posés ? Quelle relance peut-il y avoir avec un budget nettement insuffisant ? Il suffit, pour se convaincre de cette insuffisance, d'examiner les chiffres.

Les crédits de l'aménagement du territoire avaient déjà subi, l'an dernier, une réduction de 18 p. 100 ; cette année, ils enregistrent une baisse de 13,6 p. 100, soit moins 30 p. 100 en deux ans.

Les dépenses ordinaires baissent de près de 8 p. 100. Les dépenses en capital connaissent une forte réduction de 13,9 p. 100 en crédits de paiement, alors que les autorisations de programme stagnent en francs courants : plus 0,77 p. 100.

Le fonds de décentralisation administrative a été supprimé, de même d'ailleurs que le fonds d'aide à la décentralisation qui ne dispose plus de la moitié de la redevance sur la construction des bureaux en région parisienne.

Les aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois subissent le contrecoup de la suppression de la procédure régionale d'attribution des primes à l'aménagement du territoire ainsi que de la modification du seuil des projets éligibles à cette prime.

Le fonds interministériel d'aménagement du territoire enregistre une progression de 66 millions de francs, mais simplement en raison de la budgétisation des crédits affectés à la résorption des friches industrielles.

Autre marque de votre refus d'une véritable politique d'aménagement : le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M. voient simplement reconduire leurs crédits.

Ce constat budgétaire reflète bien votre volonté d'appliquer le rapport Guichard, ou plutôt certains de ses aspects seulement, en tournant le dos à quelques-uns de ses objectifs fondamentaux, le rôle d'arbitrage et de coordination de l'Etat, la décentralisation de la région parisienne, entre autres.

Votre projet de budget illustre la volonté du Gouvernement de faire une France à deux vitesses, excluant une partie de notre pays. En cette période difficile, votre budget devrait au contraire être marqué du sceau de la solidarité, laquelle devrait constituer l'axe majeur d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Des disparités structurelles existent en effet entre régions, s'amplifiant dans certains domaines tels que la formation, la recherche ou les télécommunications. A ces disparités interrégionales, il faut ajouter des disparités au sein même des différentes régions.

L'aménagement du territoire ne peut se limiter au seul schéma directeur routier, autoroutier ou T.G.V. Ce doit être un projet volontaire animé par une conception unitaire du territoire et particulièrement attentif à l'aménagement de l'espace rural, notamment lorsqu'on sait que les moyens du développement local sont, dans notre pays, six à huit fois inférieurs à ce qu'ils sont chez nos voisins allemands ou anglais.

Comme le préconise mon ami René Souchon, il serait indispensable et urgent de repenser l'installation rurale non plus sur la seule base de l'exploitation agricole, mais en fonction de la nécessaire complémentarité qui doit exister entre, d'une part, l'activité agricole et, d'autre part, la possibilité de rendre un certain nombre de services et d'accomplir diverses missions de service public dans certaines régions.

Pour réussir ce développement local, la coopération intercommunale s'avère une nécessité. Elle existe, mais elle doit s'amplifier et trouver dans le budget de l'Etat des moyens incitatifs complémentaires à ceux des régions et des départements.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !



**M. Christian Nucci.** Le bourg, le chef-lieu de canton, a besoin de connaître un nouveau départ, a besoin d'un nouvel oxygène. Il est le cœur d'une petite région. Son avenir est aussi celui du monde rural.

Les contrats de Plan Etat-régions, mis en place par mon ami Jean Le Garrec...

**M. Michel Dalebarra.** Très bien !

**M. Christian Nucci.** ... ont connu un incontestable succès ; ils montrent que la démarche de revitalisation du monde rural peut porter ses fruits. Cette action a été engagée, bien sûr, au niveau local, mais elle peut être aussi l'amorce d'une démarche ascendante : pays, département, région, Etat. C'est la planification ainsi conçue et concrétisée par des financements qui assurera une meilleure efficacité à l'ensemble de nombreux projets.

En conclusion, je soulignerai que l'Etat, notamment au travers de son budget, doit veiller à l'exercice de la solidarité en faveur des territoires défavorisés et des groupes sociaux les plus fragiles. Ce rôle de « péréquisiteur » doit s'affirmer, car il lui appartient de veiller à la fois à la cohésion nationale et au développement plus équilibré de nos régions.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne témoigne pas de cette volonté politique et n'offre donc pas les moyens financiers de la mettre en œuvre. Il obère dangereusement l'avenir du monde rural et l'équilibre de notre pays. Il ne saurait être question, pour nous, de l'accepter. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Anciant.

**M. Jean Anciant.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je savais, comme beaucoup, que ce projet de budget dont l'horizon est juillet 1988 est injuste, médiocre et qu'il ne prépare pas l'avenir, mais je ne savais pas que, pour le défendre, le ministre de l'économie et des finances utiliserait une argumentation médiocre et contestable. Je l'ai écouté et j'ai été étonné du risque qu'il a pris en donnant une image aussi déformée de la réalité économique française d'aujourd'hui.

**M. Hector Rolland.** Il ne sait pas lire, ce garçon !

**M. Jean Anciant.** Dans le temps qui m'est imparti, je formulerais seulement deux observations sur l'impératif de la compétitivité souvent invoqué par le Gouvernement.

La première, monsieur le ministre chargé du budget, est que vous vous éloignez d'une fiscalité des entreprises adaptée à la nécessité de retrouver le chemin de l'investissement et de l'emploi. Vos choix fiscaux ne vont pas dans le sens d'une meilleure compétitivité de l'entreprise. Un traitement différencié des bénéficiaires des entreprises, bénéficiaires non distribués et bénéficiaires distribués aux ménages, est possible et souhaitable, ainsi qu'une accélération des rythmes de l'amortissement fiscal. Des mesures nouvelles en faveur des dépenses de recherche et de développement engagées par les entreprises sont également possibles. Ce n'est pas la voie que vous avez choisie et vous vous justifiez en parlant d'un risque de discrimination. L'argument est un peu faible en ce qui concerne la baisse uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés.

Ce que j'ai compris, c'est que vous ne voulez pas faire de différence entre les entreprises qui parient sur l'avenir et réinvestissent une part importante de ce qu'elles gagnent et les privilégiés qui spéculent sur les plus-values financières. Nombreux sont ceux qui considèrent que cette discrimination fiscale est, au contraire, tout à fait fondée et que ce n'est pas en multipliant les cadeaux fiscaux aux privilégiés que vous relancerez l'investissement productif.

Ma deuxième observation porte sur votre analyse de la compétitivité des entreprises et de l'économie française. Les résultats et les responsabilités ne sont pas ce que vous prétendez qu'ils sont. Un débat approfondi sur les chiffres serait nécessaire et il faudrait du temps pour le mener de manière concluante. Cependant, plusieurs indicateurs significatifs, que chacun observe attentivement, révèlent une évolution inquiétante malgré les statistiques que vous avez triées.

Vous savez que le commerce extérieur - à prix du dollar et prix du pétrole constants - se dégrade à nouveau.

Plus grave encore est le fait que la balance des produits industriels, dont la situation s'était fortement améliorée en 1984 et 1985, penche vers le déficit.

Nous assistons à un ralentissement de la progression des investissements productifs, malgré vos affirmations. Sur une période allant de la crise de 1974 à aujourd'hui, il faudrait du temps pour analyser les chiffres et révéler la réalité. Ceux qui écriront l'histoire économique de cette période le feront ; mais les observateurs attentifs savent, dès maintenant, que l'investissement productif a stagné de 1974 à 1979, qu'il s'est fortement dégradé à partir de 1980, qu'un redressement n'est opéré en 1983, lequel s'est confirmé très nettement en 1984 et 1985, alors que le deuxième trimestre 1986 marque un nouveau fléchissement de la tendance.

Vous avez également parlé hier après-midi, monsieur le ministre, d'un redressement, grâce à votre politique, des comptes de plusieurs entreprises publiques, et notamment de ceux de C.D.F. - Chimie ; cet exemple est significatif. Là encore il faudrait du temps pour décrire ce qui s'est produit depuis dix ans sur les principales plates-formes industrielles de C.D.F. - Chimie. Pour la première fois depuis longtemps, les comptes de ce groupe seront effectivement équilibrés en 1987, mais quand le ministre des finances, comme il l'a fait hier, prend à son compte le redressement de C.D.F. - Chimie, c'est une plaisanterie ! En effet, ce redressement résulte de tout ce qui a été fait, souvent de manière difficile et douloureuse, notamment en 1984 et 1985. Dans le domaine industriel, les délais de réponse à partir des décisions de restructuration, de modernisation et d'investissement se mesurent en années, et vous le savez bien.

En ce qui concerne la compétitivité des entreprises, vous ne cessez de vous référer au poids de leurs charges, sociales et salariales. A vous entendre, ces lourdes charges seraient le mal essentiel. Pourtant une entreprise compétitive n'est pas une entreprise qui paie des bas salaires ou qui est exonérée des charges sociales. Une entreprise compétitive, au contraire, est une entreprise qui, à partir du coût du travail, tel qu'il est, est capable, grâce à l'innovation, à l'investissement, à la meilleure combinaison possible des facteurs de production, d'obtenir une productivité, une valeur ajoutée largement suffisantes pour couvrir et sa masse salariale et ses frais financiers.

Sur les marchés mondiaux, dans les secteurs en expansion, les entreprises compétitives sont, en général, celles qui ont le coût salarial unitaire le plus élevé, mais en même temps la valeur ajoutée par unité de temps de travail la plus forte. Elles vendent facilement des produits élaborés sur des marchés porteurs, grâce à l'innovation sous toutes ses formes.

Je dirai pour conclure, sans évoquer l'analyse des facteurs de la productivité au niveau global - tout aussi contestable et archaïque - que nous savions, monsieur le ministre, comme l'a excellemment souligné notre collègue Henri Fizbin, que vous seriez injuste socialement. Mais vous venez d'apporter la démonstration que votre politique était, de plus, inefficace au plan économique et que votre horizon économique ne dépassait pas six mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### Rappels au règlement

**M. Pierre Joxe.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, je voudrais vous demander une précision, parce que je ne vois pas très bien le fond de l'hémicycle de ma place. Est-ce que je rêve ou 94 p. 100 des membres du groupe Front national sont-ils absents ? Je vais de ce pas vérifier s'ils sont à la buvette, auquel cas, je vous alerterai. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, la vocation de maître d'internat est certainement très commune sur les bancs socialistes, mais je rappelle à M. Joxe que la commission de la production et des échanges se réunit à dix heures trente. Au lieu d'aller à la buvette et de laisser croire, parce que ses propos seront transcrits au *Journal officiel*, que nous sommes des habitués de la buvette, il ferait mieux d'aller faire un tour dans les commissions.

**M. Jean Jarosz.** Il faut le dire à la presse !

**M. Pascal Arrighi.** En tout cas, nous n'avons pas l'idéologie alcoolique, au Front national.

**M. Jacques Peyrat.** Très bien !

**M. Jean Jarosz.** Il faut le dire à la presse !

**M. le président.** Je remercie M. Arrighi de bien vouloir préciser que lorsque nos collègues ne sont pas dans l'hémicycle, ils travaillent en d'autres lieux, en particulier dans les commissions. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Alain Vivien.** Vous parlez trop vite, monsieur Arrighi !

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. François Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances actuellement en discussion apparaît, à l'évidence, comme un instrument d'accompagnement de la politique économique du Gouvernement. Le budget proposé comporte les mesures nécessaires pour affirmer une volonté politique au service du développement de notre pays.

Le Gouvernement a retrouvé la maîtrise des finances publiques ainsi qu'une relative marge de manœuvre pour permettre de mieux préparer l'échéance de 1992. Comme mes collègues du R.P.R., je ne me plaindrai pas que la mariée soit plus attrayante cette année, grâce à la modération de la pression fiscale pesant sur les contribuables et les entreprises. *(M. Joxe revient dans l'hémicycle et s'adresse à la présidence.)*

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, je vous indique qu'il y en a très peu à la buvette !

**M. Jacques Peyrat.** Il y avait très peu de députés socialistes pour écouter M. Martinez.

**M. Arthur Dehaine.** Cela suffit ! Il faut arrêter là ; ce n'est pas sérieux !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Ainsi que l'a précisé hier M. le ministre d'Etat, dans son magistral exposé, les impôts baissent, le déficit se réduit, l'Etat rembourse ses dettes.

Les impôts baissent, car il était nécessaire de procéder à un allègement de la charge fiscale des ménages et des entreprises. Ainsi l'impôt sur les sociétés est réduit, tant au niveau de l'imposition directe que grâce aux allègements fiscaux.

Le déficit se réduit grâce aux économies réalisées sur le train de vie de l'Etat.

Enfin, l'Etat rembourse ses dettes, ce qui lui permet de disposer d'une marge de manœuvre relative et de présenter un programme économique attractif et combatif.

En effet, ce budget pour 1988 est combatif, car il est volontaire quant aux priorités que sont, pour notre économie, l'emploi, la recherche et la coopération. Il est également combatif par les nouvelles armes qu'il donne aux entreprises pour améliorer leur compétitivité et se préparer ainsi pour le marché unique européen de 1992.

Sur le plan social, j'ai néanmoins été surpris de ne pas trouver trace, dans ce projet de budget, de mesures tendant à remédier à la situation de certaines catégories de personnes qui doivent bénéficier de la solidarité nationale. Je pense tout particulièrement à la situation des veuves civiles. En effet, le taux de réversion actuel est nettement insuffisant. D'ailleurs, l'une des cent dix propositions du candidat Mitterrand indiquait qu'aucune pension ou allocation ne serait inférieure aux deux tiers du revenu moyen. Nous constatons, avec regret, que le taux de réversion n'a augmenté que de 2 p. 100 puisqu'il n'a été porté, par les gouvernements précédents, que de 50 à 52 p. 100, c'est-à-dire loin, très loin au-dessous de la promesse.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que le Gouvernement de redressement national, conduit par Jacques Chirac, mettra un point d'honneur à donner aux veuves ce que nos amis socialistes n'ont pas pu faire en ne tenant pas leur promesse. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Vivien.** C'est peu probable !

**M. René André.** Très bien !

**M. Arthur Dehaine.** Pas pu ou pas voulu !

**M. François Grussenmeyer.** Après ces réflexions d'ordre général, j'en viens à quelques préoccupations plus régionales.

Si, en survolant rapidement la situation économique de l'Alsace, on peut penser que cette région, dotée de capacités considérables, ne connaît pas de problèmes, une étude plus approfondie démontre, hélas ! que sa situation économique n'est pas aussi radieuse.

Certes, le taux de chômage en Alsace est, actuellement, inférieur à la moyenne nationale. Sait-on que, faute d'emplois sur place, 35 000 personnes se rendent en République fédérale d'Allemagne et en Suisse pour y travailler ? Que ferions-nous si demain, par malheur, nos travailleurs frontaliers refluait ? Le Gouvernement doit demeurer vigilant et prendre des mesures adéquates, lesquelles ont d'ailleurs été évoquées lors du passage de M. Jacques Chirac à Strasbourg, en janvier dernier. Je pense plus particulièrement au T.G.V. Est, au canal Rhin-Rhône et au développement de la formation professionnelle.

Je voterai le projet de budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, car il permettra à l'économie française d'atteindre le niveau de compétitivité nécessaire pour se maintenir dans le peloton de tête des pays européens à l'aube du marché unique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Douyère.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le ministre, certains de mes collègues du groupe socialiste auront l'occasion, au cours du débat, de traiter de l'ensemble des dispositions contenues dans votre projet de budget. Personnellement je m'attacherai à ce qui touche au pouvoir d'achat des travailleurs et de l'ensemble des Français, ainsi qu'aux prélèvements obligatoires.

Pour caractériser ce projet de budget que vous présentez au nom du Gouvernement, il convient d'utiliser trois épithètes : il est inique, il est injuste, et il est cynique. *(Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. René André.** Tout ce qui est excessif est insignifiant !

**M. Raymond Douyère.** Il est inique puisque vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. En effet, si vous accordez effectivement, nous le reconnaissons, 50 milliards de francs d'allègements fiscaux, vous augmentez en même temps de 50 milliards de francs les charges sociales supportées par l'ensemble des travailleurs. Or le prélèvement pour charges sociales est plafonné pour les hauts revenus ; l'essentiel de la hausse sera donc supportée par les petits et moyens salariés.

Ce projet de budget est injuste dans la répartition proposée puisque, sur les 50 milliards d'allègements fiscaux, 35 milliards bénéficieront à 25 millions de personnes en France, alors que 15 autres milliards ne profiteront qu'à 150 000 personnes. En deux ans, ces titulaires des plus hauts revenus auront donc bénéficié, en moyenne, de 100 000 francs, c'est-à-dire de dix millions de centimes d'allègements fiscaux. Si c'est cela votre justice, les Français apprécieront !

Enfin votre projet de budget est cynique. Durant toute la campagne électorale, vous avez proclamé partout que vous opéreriez un abaissement des prélèvements obligatoires, à l'inverse des socialistes qui, depuis des années, les augmentaient ! Vous alliez arriver comme Zorro et, d'un trait de plume, baisser d'un point par an les prélèvements obligatoires.

Or nous jugeons maintenant sur pièces, comme nous avions d'ailleurs jugé sur pièces les gouvernements précédents, lesquels - les nôtres, mais aussi vos de 1973 à 1980 - avaient chaque année accru d'un point l'ensemble des prélèvements. Nous constatons donc que cette hausse se poursuit. Certes elle se ralentit, mais ce ralentissement est dû à la gestion des socialistes *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*. En effet, le renversement de la courbe s'est produit entre 1985 et 1986 avec une baisse de 0,1 p. 100 due à la gestion socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Le Garrec.** C'est juste, monsieur Douyère !

**M. Raymond Douyère.** Vous revenez au pouvoir et, immédiatement, s'opère une nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires.

**M. René André.** Il y a une faille dans votre raisonnement !

**M. Raymond Douyère.** Au-delà des chiffres, il convient de voir un autre aspect des prélèvements obligatoires, celui qui touche au pouvoir d'achat réel des personnes.

Compte tenu de votre action - allègements d'impôts d'un côté, augmentation des cotisations sociales de l'autre - un couple marié avec deux enfants, disposant d'un salaire mensuel de 5 000 francs - c'est un petit salaire - subira, en solde, une perte de 920 francs par an. Un couple avec deux enfants qui aura perçu un salaire moyen de 12 000 francs par mois connaîtra effectivement une baisse de l'impôt de 503 francs, mais aussi une hausse des prélèvements obligatoires - c'est-à-dire l'ensemble des cotisations sociales - de 2 113 francs ; son solde négatif sera alors de 1 610 francs. Est-ce cela votre justice ?

J'irai même plus loin en soulignant que vous mettez en place un pouvoir d'achat à deux vitesses. En effet, l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs diffère totalement de celle que connaissent les autres catégories de Français. Ainsi le pouvoir d'achat des intérêts et des dividendes a progressé de 8,8 p. 100 entre 1986 et 1988. Vous ne contesterez pas ces chiffres puisqu'ils figurent dans le rapport économique et financier associé au projet de loi de finances pour 1988 et que vous nous avez remis sous votre signature. Sur la même période, le pouvoir d'achat des autres revenus non salariaux aura augmenté de 17,7 p. 100 et celui du revenu des entreprises individuelles aura connu une hausse de 9,9 p. 100.

En revanche - voilà le comble ! - le pouvoir d'achat du salaire net de l'ensemble des travailleurs aura diminué de 1,3 p. 100 sur les deux années. Tel est le résultat de votre politique !

**M. Jean Le Garrac.** Très juste !

**M. Raymond Douyère.** A côté de cela, on a pu entendre, hier soir, à la télévision, un ministre déclarer en substance : « J'ai perdu 500 millions de francs ; ayez pitié de moi ! ». Pendant ce temps, les travailleurs perdent 1,3 p. 100 de leur pouvoir d'achat !

Votre gouvernement, monsieur le ministre, s'est qualifié au travers de cette prestation ministérielle à la télévision : il nous présente bien un budget inique, injuste et cynique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Foyer.

**M. Jean Foyer.** Monsieur le ministre, le projet de loi de finances pour 1988, comme plusieurs de ceux qui l'ont précédé, institue un nouveau plafonnement de la taxe professionnelle et compense la perte de recettes pour les collectivités locales par un versement que leur fera l'Etat. Or parmi les impôts communaux, il en est un qui appelle de plus graves critiques que celles adressées à la taxe professionnelle, c'est la taxe foncière sur la propriété non bâtie. Cet impôt a d'ailleurs donné lieu, l'an dernier, à un intéressant rapport du conseil des impôts.

Dans les communes rurales qui n'ont aucune industrie sur leur territoire, cette taxe foncière représente les deux tiers des ressources fiscales et elle a atteint des montants qui, sans être considérables en valeur absolue - elle ne représente guère que 7 à 8 milliards de francs dans la masse des prélèvements obligatoires - sont extrêmement lourds à supporter tant pour les propriétaires fonciers, pour lesquels elle consomme une énorme partie du fermage, que pour les propriétaires exploitants.

Dans une région que je connais particulièrement, on arrive, tous prélèvements confondus - communaux, départements, régionaux, chambre d'agriculture et autres - à des sommes de 500 à 600 francs par an. Or une imposition aussi lourde est un obstacle définitif à l'une des orientations concevables de l'agriculture de demain, c'est-à-dire un retour à l'élevage extensif. Il est évident que si, durant trois années, dans un système où l'on ne peut guère élever plus d'un animal par hectare, le propriétaire doit payer 1 500 à 1 800 francs d'impôt foncier, il est tout à fait inutile de choisir une telle orientation.

Les inconvénients de cet impôt sont encore aggravés par le fait que les évaluations datent d'un temps antérieur à l'agriculture moderne. Certaines parcelles, autrefois considérées comme particulièrement intéressantes - les pâturages notamment - sont désormais fort peu attractives. Or ces évaluations sont également à la base du calcul de l'impôt sur le revenu, selon le système du forfait collectif, et des cotisations à la mutualité sociale agricole.

L'administration a entrepris, à titre expérimental, une révision dans quelques départements. Son application à l'ensemble du territoire demandera des années et des années et elle sera périmée lorsqu'elle sera achevée. Ne vaudrait-il pas mieux envisager des mesures plus radicales ?

Le budget pour 1988 ne pourra évidemment pas les comporter. Mais peut-être pourriez-vous nous donner quelques espérances pour l'avenir.

Dans l'immédiat, une chose serait concevable : faire de cet impôt un impôt purement communal. Seules les communes désormais pourraient taxer le foncier non bâti ; les départements et les régions devraient aller chercher leurs ressources dans d'autres directions. Cela aurait au moins, dans un premier temps, un effet de soulagement, car cela réduirait la pression d'à peu près 30 p. 100. Mais, à titre définitif, ne conviendrait-il pas - je sais très bien que cela entraînera des modifications même sur les structures communales, mais nous n'y pouvons rien - de suivre l'exemple que le législateur britannique nous a donné, c'est-à-dire d'exonérer définitivement de la taxe foncière sur le non-bâti non, certes, les terrains à bâtir, qui doivent - et c'est normal - continuer de supporter l'impôt, mais au moins les terres d'utilisation agricole ce qui, dans l'état où va se trouver une grande partie de l'agriculture française, serait le moyen d'en maintenir quelque chose. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Badet.

**M. Jacques Badet.** Monsieur le ministre, la politique budgétaire que poursuit le Gouvernement tend à maîtriser - dites-vous - les dépenses publiques pour alléger la pression fiscale et réduire le déficit. Mais la maîtrise des dépenses publiques ne doit pas être le désengagement de l'Etat, notamment dans les secteurs dans lesquels son intervention est décisive, tant pour l'exercice de la solidarité nationale que pour l'activité économique. C'est, me semble-t-il, le risque que vous prenez dans ce projet de budget, et j'en prendrai pour exemple la façon dont y est traitée la politique du logement. Mais nous en reparlerons plus en détail lors de l'examen des crédits de ce ministère, à propos du logement social, en particulier.

Cette politique me semble assez caractéristique de votre approche budgétaire globale. Il appartient en effet à l'Etat, comme l'indique l'exposé des motifs du projet de loi de finances, d'éclairer les choix des agents économiques et de réduire l'incertitude qui affecte leurs décisions à long terme. J'ai toutefois le sentiment que votre projet de budget y contribue de façon très sélective, au détriment de l'effet social et économique que l'on pouvait attendre du budget de l'Etat.

Ainsi, dans le domaine du logement que je prends pour exemple, les moyens de paiement pour les aides à la pierre pour 1988 sont en baisse de 6 milliards de francs, ce qui fait plus que compenser la croissance du coût des aides à la personne qui sera de 1,8 milliard. Par conséquent, si vous voulez freiner la dépense publique, vous savez bien que vous ne pouvez pas le faire sans risquer de mettre en cause l'activité de la construction et la production de logements dont le pays a besoin. Tous les pays européens, y compris les pays comme la Grande-Bretagne auxquels certains de vos amis font sans cesse référence, maintiennent des systèmes d'aides au logement relativement importantes par le biais des aides à la pierre, des aides à la personne et des aides fiscales. Il n'y a guère de modalités de financement du logement qui ne soient en France, sous une forme ou sous une autre, aidées par l'Etat.

En choisissant de mettre l'accent sur les aides fiscales et en diminuant les aides à la pierre pour le financement du logement social, vous agissez sur la répartition et non sur le volume de la dépense publique. Votre choix politique est donc clair. Les aides fiscales à l'investissement bénéficient d'abord à ceux à qui le niveau de revenu imposable permet

d'investir, et ne jouent pas l'effet redistributeur et de solidarité de l'aide à la pierre, notamment en ce qui concerne le logement social.

Votre projet me paraît également avoir un effet sélectif pour le soutien de l'activité économique. L'exemple de la politique du logement fournit une nouvelle illustration de vos intentions. Le plan logement du Gouvernement, monsieur le ministre, veut faire progresser l'activité du bâtiment, mais vous mettez tous vos espoirs, et donc l'essentiel des concours publics, dans la construction neuve, comme si vous oubliiez qu'elle ne représente en fait qu'à peine plus de la moitié de l'activité du secteur. Or, ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises ici même, l'entretien et la réhabilitation du patrimoine immobilier du pays constituent dès à présent un enjeu de premier ordre et, à la dimension économique, s'ajoute une dimension de solidarité nationale, pour les logements sociaux en particulier.

On aurait pu croire que vous entendiez, avec ce budget, favoriser une nouvelle répartition entre la construction neuve et la réhabilitation dans le parc social, les crédits correspondants étant désormais inscrits sur une ligne budgétaire unique. Mais j'ai l'impression que vos intentions s'arrêtent là puisque, dans le même temps, vous supprimez dans les logements réhabilités le droit à une aide personnelle au logement qui permettait aux ménages de supporter les hausses de loyer nécessaires après travaux.

Vous généralisez le droit à une aide du type de l'allocation logement pour tous les locataires, ainsi que le prévoit l'article 68 de votre projet, mais le niveau de cette aide ne suffira pas à atténuer les conséquences financières des travaux pour les ménages dont la dépense logement risquerait d'augmenter au-delà des limites du supportable.

Votre projet de budget aurait donc des conséquences défavorables, voire très néfastes sur les décisions des gestionnaires sociaux, c'est-à-dire, à court terme, sur l'activité du bâtiment et, à moyen terme, sur la qualité du patrimoine social. Or l'éventuel surcoût que vous affichez est bien faible par rapport aux économies globales que vous réalisez par ailleurs. Nous serons amenés à revenir sur cette question lors de l'examen du budget spécifique du logement, et nous vous proposerons de débattre des moyens d'amender votre projet, car votre article 68, monsieur le ministre, est inapplicable en l'état.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire à l'occasion de cette discussion générale sur les grandes orientations de votre projet de loi de finances qui s'écarte, à mon sens, à travers l'exemple que j'ai choisi, de l'équité sociale aussi bien que de l'efficacité économique.

Dans certains domaines de priorité que vous affichez ostensiblement, comme la relance du bâtiment, on n'a pas vraiment le sentiment qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel, ni sur le plan économique ni sur le plan social, et vous nous donnez une fois de plus, monsieur le ministre, l'occasion de mesurer la distance entre vos intentions déclarées et la réalité de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Monsieur le ministre, les finances des collectivités locales, vous le savez bien, sont en péril. Ce constat est si aisément vérifiable que l'ensemble des élus territoriaux, y compris ceux de votre propre majorité, multiplient les cris d'alarme.

Comment ne pas dénoncer, en effet, le déséquilibre qui s'aggrave, depuis deux ans en particulier, entre le poids des charges transférées, qui ne cesse de croître, et la réduction des moyens consentis par l'Etat. D'où la dangereuse progression de la fiscalité locale qui, additionnée aux majorations incessantes des prélèvements sociaux provoqués par votre politique, réduisent à néant l'affirmation de M. Balladur suivant laquelle les contribuables seraient aujourd'hui moins imposés qu'hier. Il n'en est rien, et votre politique à l'égard des collectivités locales semble se fonder sur deux principes inacceptables : l'un selon lequel c'est l'Etat qui décide et se sont les collectivités qui paient ; l'autre aux termes duquel le rôle des finances de l'Etat serait de reprendre plus d'une main que ce qu'elles ont accordé de l'autre.

S'agit-il de la D.G.F. ? La hausse de 16,16 p. 100 l'an dernier ne faisait que masquer partiellement le relèvement de cinq points des cotisations d'employeurs versées par les collectivités locales. En 1988, la réforme de la D.G.F. reprendra-

t-elle le rythme prévu par la loi de 1985 ? En tout cas, les marges disponibles après la prise en compte de la garantie de progression minimale ne laissera vraisemblablement aucun supplément pour un surcroît de péréquation.

L'évolution de la D.G.E. ne sera pas plus favorable aux départements qui investissent. L'introduction d'un nouveau critère, le potentiel fiscal au kilomètre carré, n'est guère qu'une mesure de rattrapage à l'égard des départements les moins dynamiques, au moins autant qu'au bénéfice des plus défavorisés.

Autre sujet de préoccupation : la taxe professionnelle. Celle-ci constitue un scandale permanent, non seulement en raison des modalités de sa perception qui ne prennent pas en compte les produits financiers et de son caractère anti-économique, mais plus encore à cause de son mode scandaleux de répartition. Depuis le vote de la loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales d'août 1986, les villes de plus de 200 000 habitants sont éligibles au fonds de péréquation, même si leur potentiel fiscal est supérieur au potentiel fiscal moyen national. Merci pour M. le maire de Paris, et tant pis pour les 17 000 communes dont le solde est *ipso facto* amputé !

Quant au dispositif écartant la taxe proportionnelle, il ne prend en considération que les établissements exceptionnels. Le groupe socialiste présentera, le moment venu, au cours de cette session, un amendement prévoyant de prendre en compte la totalité des bases. Cette mesure permettra au fonds départemental de jouer un rôle péréquateur plus actif sans pour autant pénaliser les communes qui s'imposent un effort fiscal notable ni celles qui s'édifient dans le cadre des syndicats d'agglomérations nouvelles des villes nouvelles.

Conséquence de l'article 3 de la loi de finances de 1987 : les collectivités locales vont subir des pertes importantes dès 1988. Jusqu'à présent, le Fonds national variait comme le P.I.B. Les sommes réservées, reversées à la péréquation intercommunale, avaient tendance à s'accroître en fonction de la richesse nationale. Dorénavant, la péréquation intercommunale sera fondée sur les recettes fiscales nettes de l'Etat. Bien plus, le même article 3 prévoit, pour l'allègement des 16 p. 100, que le calcul de la compensation se fera dorénavant sur les bases 1987 au taux de 1986.

Enfin, par le nouveau calcul de la compensation du « lissage » des bases voté en 1987, mais dont l'effet se fera sentir en 1988, la compensation sera fondée désormais sur le taux de la taxe professionnelle en vigueur en 1987. Tout accroissement ultérieur du taux sera donc perdu pour les collectivités locales.

Il est temps de réagir contre cette avalanche de mesures qui vont rendre à court terme insupportable la pression fiscale locale ou incompréhensible l'abandon d'objectifs municipaux raisonnables, quand ce ne sera pas les deux.

J'en viens à l'affaire de la C.A.E.C.L., contre laquelle vous êtes en train d'organiser - le mot n'est pas trop fort - un véritable hold-up par la voie légale, bien entendu.

La vente de 49 p. 100 de la Caisse, transformée en société anonyme, n'est rien d'autre que la captation des réserves constituées par les dépôts des collectivités locales. Bien plus, devenue société anonyme, la C.A.E.C.L. sera assujettie à l'impôt sur les sociétés, d'où un autre profit pour les finances de l'Etat. Enfin, que pourront les représentants des élus locaux propriétaires d'une action, face à des partenaires puissants qui en auront acquis près de 49 p. 100 ? Ces derniers n'auront-ils pas une vue politique de gestion financière plutôt que de service des collectivités ? On peut, je crois, le craindre fortement.

Que deviendra, enfin, l'obligation du dépôt des collectivités locales si celui-ci s'opère auprès d'un organisme de droit privé ?

Toutes ces questions sont si graves que vous avez voulu contourner la représentation nationale. En ne vendant que 49 p. 100, vous pouvez agir par décret. L'assentiment des élus locaux, cependant, êtes-vous sûr de l'avoir ? A la veille du congrès des maires qui va se tenir, je crois que vous serez probablement interrogé sur ce point important. C'est à nos yeux une véritable bombe à retardement qui risque d'éclater...

**M. Philippe Auberger.** Encore !

**M. Alain Vivien.** ... en chapelet si vous ne revenez pas à une plus juste appréciation des choses.

**M. Jacques Badet.** Ils organiseront un banquet !



**M. Alain Vivien.** Je voudrais enfin dénoncer un mouvement de transfert de *facto* qui ne cesse de s'amplifier au détriment des collectivités locales. Les conseils régionaux, généraux, les communes sont de plus en plus sollicités pour contribuer au financement d'équipements ou assurer des responsabilités qui incombent à l'Etat. La liste ne cesse de s'allonger : routes nationales et voirie express, desserte ferroviaire, comme on l'observe en particulier en région d'Ile-de-France, aide aux chômeurs en fin de droits financée à 60 p. 100 désormais par les collectivités locales, nouvelle réglementation des T.U.C. - les 1 000 francs pris en charge par les collectivités locales doivent l'être désormais au bout d'un an et non plus de dix-huit mois -, construction de la plupart des hôtels des postes, construction des établissements universitaires déconcentrés assortie généralement d'une demande de prise en charge de postes d'A.T.O.S. Il faudrait ajouter à cela certaines dépenses de police, de gardiennage des plages, des économies abusivement faites sur le budget des économies d'énergie, des transferts de charges médico-sociales, etc.

Si l'on observe d'abord que rien n'a été entrepris pour corriger les effets pervers de la taxe d'habitation depuis les mesures prises sous la précédente législature en faveur des personnes les plus modestes, par ailleurs qu'une révision des valeurs locatives foncières n'a pas été mise en œuvre en dépit de l'amendement sénatorial de juin 1986, qu'enfin le mécanisme de liaison des taux pour le foncier non bâti en fonction de la variation des taux de la taxe d'habitation va entraîner un transfert insidieux sur la taxe d'habitation elle-même, dont on connaît la très grande injustice, et sur le foncier bâti, dont la charge est déjà très lourde et non pérenne, on mesure la dégradation accélérée des moyens des collectivités locales, et ainsi à quel point est remis concrètement en cause le principe de la décentralisation.

Il est vrai, monsieur le ministre, que certains semblent s'en sortir mieux que d'autres, et que la loi n'est pas égale pour tous. En soustrayant, grâce à une majorité de complaisance, les fonds de questure d'une ville bien connue au contrôle de la chambre régionale des comptes, en obtenant de la même majorité des dispositions exorbitantes en matière de perception de la taxe d'électricité au-dessus du plafond légal prévu par la loi de 1984, en tirant d'immenses ressources de taxe professionnelle au détriment des agglomérations de petite et grande banlieue sur lesquelles repose l'essentiel des charges liées à l'habitat, il n'est pas trop difficile d'équilibrer certains budgets.

Mais, discriminatoire à l'égard des autres communes de France ou d'autres collectivités, dangereuse par les réductions insidieuses des moyens reversés aux régions, départements et communes, fallacieuse à l'égard du volume des contributions que vous imposez directement ou indirectement aux Français, votre politique est inacceptable.

Par bonheur, elle ne sera pas durable.

**M. Philippe Auberger.** Qu'en savez-vous ?

**M. Alain Vivien.** Dans six mois, nous pourrions reprendre dans la sérénité le travail entrepris sous la précédente législature. Comment ne pas vous dire, monsieur le ministre, vivement demain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre chargé du budget.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Je répondrai plus tard à M. Vivien sur son exposé très documenté, très technique et très sérieux. Mais il arrive parfois qu'on se laisse emporter par l'éloquence et qu'on glisse, dans un exposé sérieux, des petites phrases perfides et sans fondement.

Quand vous déclarez, monsieur le député, que la ville de Paris, par le jeu d'une majorité de complaisance, s'est soustraite au contrôle de la chambre régionale des comptes, vous dites une contrevérité. Vous savez bien que le texte qui a été finalement adopté, et reconnu constitutionnel par le Conseil constitutionnel, soumet en réalité les fonds de la ville de Paris à un contrôle direct de la Cour des comptes d'une sévérité et d'une précision sans exemple dans aucune autre collectivité locale.

Je voulais simplement, pour ne pas l'oublier quand je répondrai aux différents orateurs qui se sont exprimés - c'est un point mineur, et je ne veux pas en faire un objet de

débat - relever immédiatement ce propos qui est inacceptable et relève vraiment de l'inexactitude ou de la polémique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien auquel je demande d'être bref.

**M. Alain Vivien.** Je serais très bref, monsieur le président. Je me demande si la réponse qui vient de nous être donnée vient du ministre délégué chargé du budget ou du maire-adjoint de Paris.

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est le maire-adjoint qui parle !

**M. Philippe Auberger.** Des deux !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** M. Vivien vient d'apporter la démonstration de ce que j'avançais. Il se livre à son tour à un amalgame, à une polémique à laquelle je ne m'abaisserai pas. Votre argument est assez minable, monsieur le député !

**M. Philippe Auberger.** C'est grotesque !

**M. Alain Vivien.** Vous ne me répondez pas, monsieur le ministre. Quant au terme de « minable », je peux vous le retourner !

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Un budget de charme » titrait un grand quotidien du soir. « Un budget bien tempéré », notait une lettre confidentielle. « Un budget sérieux », pour votre majorité. Tels sont les qualificatifs qui sont donnés à votre travail, monsieur le ministre et à celui de M. le ministre d'Etat.

Quand il n'y a pas grand-chose à dire à propos d'un projet de budget, chacun reconnaît, à sa manière, la bonne copie. Vos propositions ont le mérite de la logique, de la cohérence et de l'efficacité. Elles s'inscrivent parfaitement dans la politique économique et sociale que nous avons tracée ensemble, il y a dix-huit mois. Elles s'inscrivent également, avec intelligence, dans la perspective du marché unique européen de 1992. Elles tiennent, enfin, compte de l'environnement international.

Permettez-moi cependant, monsieur le ministre, de revenir sur trois points auxquels je suis particulièrement attaché : l'incitation à la création d'emplois, l'équité fiscale vis-à-vis des familles et la mise à niveau du forfait d'externat pour l'enseignement privé.

M. Balladur a déclaré, lors de la présentation du budget, hier, que celui-ci a des finalités sociales, en particulier en matière d'emploi. Lors de la discussion du projet de budget pour 1987, monsieur le ministre, vous avez accepté un amendement que je vous avais proposé et qui, pour la première fois dans notre histoire fiscale, posait le principe de la prise en compte des dépenses dues à l'emploi d'une aide à domicile, en dehors des frais de garde d'enfant, pour lequel cela existait déjà.

C'est ainsi que l'article 88 de la loi de finances pour 1987 prévoit une déduction du revenu global, dans la limite de 10 000 francs par an, des dépenses occasionnées par l'emploi d'une aide à domicile lorsque celles-ci sont exposées par des contribuables âgés de plus de soixante-dix ans, par des contribuables titulaires de la carte d'invalidité ou par des contribuables ayant à charge un enfant handicapé.

C'était une première étape. Je souhaiterais très vivement, monsieur le ministre, qu'une seconde étape soit franchie à l'occasion de ce budget pour 1988. Aussi, je vous proposerai, par amendement, d'étendre le principe de cette mesure aux contribuables ayant perçu des prestations pour affection de longue durée et à ceux qui ont à charge trois enfants ou plus.

En effet, de telles dispositions ont, pour nous, des finalités sociales et familiales - c'est entendu - mais aussi économiques grâce au blanchiment du travail au noir qu'elles entraînent.

Elles ont, enfin, pour effet de créer des emplois.

Monsieur le ministre, au 1<sup>er</sup> octobre de cette année, les mesures que nous avons, ensemble, mises en place, dans le cadre de l'amendement que je vous ai proposé et que vous avez accepté l'année dernière, ont déjà entraîné la création



nette de plus de 5 000 emplois. Imaginez les milliers d'emplois créés lorsque l'ensemble du dispositif s'appliquera à toutes les catégories sociales sans limitation de revenus.

Il faut que chaque Français se considère comme un créateur d'emplois, comme un chef d'entreprise individuelle et en soit convaincu. Il en sera convaincu lorsqu'il sera traité comme un chef d'entreprise. Il ne tient qu'à nous qu'il le soit.

La loi de finances pour 1987 contenait également une très bonne disposition relative à l'extension aux familles de la « décote » jusqu' alors réservée aux personnes seules.

Il reste à poursuivre sur le chemin ainsi tracé. En effet, si les familles bénéficient désormais de la décote, elles ne sont pas encore sur un pied d'égalité avec les personnes seules ou fiscalement isolées.

Monsieur le ministre, un contribuable isolé ayant eu, en 1986, un revenu net imposable de 32 000 francs a été exonéré d'impôt sur le revenu grâce à la décote. Mais ce n'est pas le cas d'une famille composée d'un couple et de deux enfants à charge disposant du même niveau de vie, c'est-à-dire d'un revenu net imposable de 96 000 francs représentant un même revenu par part. Ce foyer n'a pas bénéficié de la décote puisqu'il a payé 5 860 francs d'impôt.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'inclure dans le projet de loi de finances pour 1988 une nouvelle étape de « familiarisation » de la décote.

Enfin, en matière d'enseignement privé, le retard dans la mise à niveau du forfait d'externat, évalué à 700 millions ou à 900 millions selon les modes de calcul, doit être comblé le plus rapidement possible.

C'est l'un de nos engagements fondamentaux. C'est un problème d'équité. C'est une question de liberté.

Nous ne vous demandons pas de rattraper les insuffisances constatées depuis très longtemps. Nous sollicitons simplement une accélération de la mise à niveau, qui, au rythme prévu par le projet de la loi de finances pour 1988, ne pourrait se réaliser qu'en cinq ans.

Tels sont, monsieur le ministre, les trois points forts sur lesquels j'appelle votre particulière attention et pour lesquels je souhaite des solutions rapides. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aborderai seulement deux aspects de ce budget : d'une part, c'est un budget pour six mois ; d'autre part, c'est un budget dont l'effet sera d'accroître les inégalités dans notre pays.

**M. Jean-Pierre Roux.** Vous répétez toujours la même chose !

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est, dis-je, un budget pour six mois.

On s'est parfois demandé comment vous pourriez à la fois diminuer les impôts, réduire le déficit et augmenter les dépenses publiques.

Vous connaissez la réponse. Plusieurs de mes collègues l'ont déjà donnée. Ce n'est possible que parce qu'il y a dans ce projet de loi de finances un grand nombre de bombes à retardement, dont l'effet sera d'environ 100 milliards de francs si l'on cumule le budget de l'Etat et le budget social de la nation : 40 milliards de francs de déficit social, au titre de l'assurance chômage, qui attendront le futur gouvernement, quel qu'il soit ; 25 milliards de francs affectés à ce que l'on pourrait appeler un « budget bis », c'est-à-dire au financement de dépenses relevant de la dépense publique par des ressources provenant des privatisations ; 20 milliards de francs de dépenses engagées pour les années à venir sans que l'on sache et sans que vous sachiez vous-même comment vous allez les financer.

**M. le ministre chargé du budget.** Je « sais » très bien ! Je l'ai même dit !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je n'évoquerai à cet égard que la loi sur les rapatriés ou les mesures décidées en faveur des départements d'outre-mer.

J'ai même entendu récemment M. Séguin évoquer à demi-mots une mesure qui nous tient à cœur - je veux parler du minimum social garanti - car nous considérons, nous, socia-

listes, que tout citoyen doit avoir les moyens de vivre décemment. Il est possible que vous décidiez une telle mesure, mais elle sera financée par les gouvernements à venir.

**M. Philippe Auberger.** Et vous, vous avez une solution pour financer cela ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** En fait, vous « tirez des chèques » sans jamais nous préciser comment vous approvisionnez votre compte !

Quand on examine plus attentivement le projet de loi de finances que vous nous présentez, on constate une grave distorsion entre les crédits de paiement, qui stagnent, et les autorisations de programme, qui augmentent de 22 p. 100, ce qui prouve que, là encore, vous vous engagez pour l'avenir sans mettre en œuvre aujourd'hui les moyens financiers correspondants.

Finalement, ce projet de loi de finances est caractérisé par le fait qu'il refuse de voir le long terme.

L'une des principales difficultés que connaît notre pays, c'est la distorsion qui existe entre ce que j'appellerai le temps politique, qui est court car il y a pratiquement des élections chaque année, et le temps économique, qui est long car les décisions économiques et les choix budgétaires ne produisent leurs effets qu'après un certain délai.

A cet égard, le dogme de l'annualité budgétaire présente de graves inconvénients, dans la mesure où il nous empêche de voter des programmations qui fixeraient les dépenses pour plusieurs années et engageraient ainsi notre pays dans des efforts à long terme.

Mais, cette fois-ci, le projet de loi de finances que vous nous présentez est symptomatique de cette distorsion jusqu'à la caricature puisqu'il est tout entier électoraliste et ignore la nécessité d'efforts à long terme.

J'en prendrai deux exemples.

J'entendais, hier soir, l'une de nos collègues présenter l'augmentation des crédits de la recherche comme un point très positif de ce projet de loi de finances. Franchement, monsieur le ministre, je souhaiterais que l'on cesse d'employer de tels arguments qui sont totalement fallacieux - vous le savez bien.

**M. le ministre chargé du budget.** Pas du tout !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Certes, les crédits de la recherche augmentent. Mais par rapport à quoi ? Dès avril 1986, c'est-à-dire un mois après votre arrivée au Gouvernement, vous avez présenté une loi de finances rectificative qui réduisait de 3 milliards les crédits de la recherche. Puis, dans la loi de finances pour 1987, vous avez décidé une diminution de 7 p. 100 du budget civil de la recherche et du développement. Dans ces conditions, vous pouvez certes parler aujourd'hui d'augmentation, mais le niveau du budget civil de la recherche est, en francs constants, inférieur à ce qu'il était dans la loi de finances initiale pour 1986. En réalité, l'augmentation que vous revendiquez tient au fait que vous cumulez dans la présentation les crédits de recherche militaire, qui augmentent de 12 p. 100, et les crédits du budget civil de la recherche. Nous assistons finalement à un phénomène de yo-yo. Pendant un an et demi, les crédits ont baissé. Ils remontent. Mais ils remontent moins qu'ils n'avaient baissé. Et cela prouve que vous avez interrompu l'effort continu que nous avions mené pendant cinq ans...

**M. Emile Zuccarelli.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... pour augmenter de façon continue les crédits de la recherche et placer notre pays à la hauteur de ses principaux partenaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà le premier exemple d'une gestion à court terme.

Le second exemple a déjà été cité : il s'agit du budget de l'emploi.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'attention des déclarations faites hier par M. Séguin en réponse aux propos qu'avait tenus M. Delebarre. Mais nous ne connaissons toujours pas la réponse à cette question simple : ce budget prévoit-il, oui ou non, les moyens de financer au-delà du mois de mai le traitement social du chômage, la politique d'insertion des jeunes, la politique en faveur des chômeurs de longue durée ? Les chiffres qui sont inscrits permettent de financer les stages pour six mois. On peut imaginer que, pour les six mois suivants, vous fassiez appel à d'autres ressources. Mais, dans ce cas, il faut indiquer les-

quelles et être plus précis. En réalité, ou bien il y aura 300 000 demandeurs d'emploi de plus à la fin de l'année prochaine, ou bien vous serez contraint de proposer une augmentation de crédits de 5 milliards de francs, parce que ceux que vous avez prévus sont visiblement insuffisants.

La seconde caractéristique de ce projet de loi de finances, monsieur le ministre, est l'accroissement des inégalités. A cet égard, votre politique montre une grande cohérence.

**M. Philippe Auberger.** Ah !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Entre le 16 mars 1986 et aujourd'hui, une famille de deux enfants disposant d'un revenu mensuel de 5 000 francs par mois a vu augmenter de 920 francs par an ses prélèvements obligatoires, impôts et cotisations sociales.

**M. Philippe Auberger.** Et la T.V.A. sur l'automobile, vous l'oubliez !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Une famille dont les revenus sont de 10 000 francs par mois paie 1 500 francs de plus en impôts et en cotisations sociales. En revanche, une famille dont les revenus sont de 100 000 francs par mois - elles sont peu nombreuses sans doute mais il en existe un certain nombre - voit son effort fiscal et son effort en cotisations sociales réduits de 39 000 francs dans une année. Ces chiffres sont incontestables. Comment justifier que, depuis le 16 mars 1986, vous fassiez payer plus à ceux qui ont moins et moins aux plus favorisés ?

C'est la preuve que votre politique est une politique d'injustice. Vous avez prélevé 16 milliards de francs sur 24 millions de foyers fiscaux pour les offrir aux 150 000 contribuables les plus aisés de notre pays !

Avec ce budget, la pression sur les salaires les moins élevés s'accroît, alors que les autres revenus sont beaucoup mieux traités.

C'est ainsi que les avantages fiscaux procurés par l'allègement d'impôt pour 1988 croissent de manière exponentielle avec le revenu. Pour la majorité des contribuables, la réduction de l'I.R.P.P. sera symbolique, mais ce ne sera pas le cas pour tous. En outre, la non-indexation de la décote aura pour conséquence que 100 000 familles seront soumises à l'impôt sur le revenu alors qu'elles auraient pu en être exonérées. En revanche, lorsqu'il s'agit des hauts revenus, vous n'oubliez jamais d'indexer les plafonds et les limites. C'est le cas en particulier du quotient familial.

En définitive, vous semblez penser que l'amélioration du sort des plus favorisés crée le bien commun. Selon vous, il suffit qu'un certain nombre de personnes, de ménages, d'agents économiques disposent de davantage d'argent pour que les choses aillent mieux pour la société tout entière. C'est précisément ce qui nous sépare de votre politique. Et cette différence est fondamentale.

Ce budget est donc injuste. Et, de surcroît, il refuse de prendre en compte le long terme. Ainsi, il est aujourd'hui beaucoup plus avantageux d'opérer des placements spéculatifs que d'investir pour créer des emplois, ce qui devrait être l'objectif premier d'une réforme fiscale - mais vos allègements indifférenciés d'impôts ne vont pas dans ce sens.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Pierre Sueur.** De même - et ce sera ma conclusion, monsieur le président - vous savez parfaitement que les prélèvements obligatoires augmenteront après le mois de mai 1986, mais vous refusez de vous donner dès maintenant les moyens de traiter ce problème. Vous faites comme s'il n'existait pas. A preuve la diminution de T.V.A. que vous avez décidée, sans préciser comment elle serait financée.

**M. le ministre chargé du budget.** Mais si !

**M. Jean-Pierre Sueur.** De même, également, vous n'avez pas précisé comment vous financeriez les nombreuses bombes à retardement dont je parlais il y a quelques instants.

Monsieur le ministre, notre pays a besoin de plus d'équité et de rigueur, et non de démagogie fiscale. Il a besoin de justice fiscale, de choix plus sélectifs pour le long terme, plus dynamiques et plus courageux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Et vive l'archaïsme, monsieur Sueur !

**M. le président.** La parole est à M. Francis Hardy, pour cinq minutes.

**M. Francis Hardy.** Monsieur le ministre, après le procureur, c'est l'avocat. Et - vous ne vous en étonnez pas - c'est un soutien sans exception ni réserve que je vous apporte.

En effet, j'ai la conviction que le projet de loi de finances que vous nous présentez est bon et qu'il représente une chance pour la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Trois raisons principales forment ma conviction.

D'abord, les grandes orientations du projet de loi de finances pour 1988 s'inscrivent dans le droit fil des engagements que l'actuelle majorité avait pris devant les Françaises et les Français. Et c'est suffisamment inhabituel pour être souligné.

Ensuite, ce projet de loi de finances a su opérer des choix, privilégier certains secteurs et accorder les crédits nécessaires, malgré la rigueur générale, aux grandes priorités de l'Etat.

Enfin, c'est un budget d'espoir, un budget qui prépare l'avenir.

C'est d'abord un budget qui tient ses promesses. Pari tenu, promesses tenues.

Dès 1986, à l'occasion du collectif budgétaire, vous aviez marqué votre volonté d'abaisser les impôts des entreprises et des particuliers, de diminuer le déficit budgétaire et de réduire l'endettement de la France.

Le budget pour 1987, qui était votre premier budget, a confirmé et accentué cette volonté. Le budget pour 1988 accélère et amplifie cette politique, et personne ne peut désormais douter de votre détermination à poursuivre dans cette direction.

Oui, monsieur le ministre, vous êtes en train de faire la démonstration que l'augmentation des impôts n'est pas une fatalité.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. Francis Hardy.** Vous êtes en train de faire la démonstration que la maîtrise des dépenses publiques est possible et que c'est même le seul moyen de réduire le déficit budgétaire.

Oh ! je comprends que certains restent incrédules ou fassent semblant de l'être ! Ils n'étaient certes pas habitués à une telle politique. Et c'est bien cela, monsieur Sueur, qui nous sépare. Oui, que vous le vouliez ou non, de 1981 à 1986, les prélèvements obligatoires n'ont cessé de croître, la dette publique a triplé et le déficit budgétaire a quintuplé !

Selon vous, monsieur Sueur - et vous l'avez répété - ce budget est démagogique, présenté à la veille d'une échéance électorale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est incontestable !

**M. Francis Hardy.** Pour ma part, j'ai toujours cru - et je ne pense pas m'être trompé - que faire des promesses comme vous les avez faites et ne pas les tenir, comme vous l'avez fait, c'était cela, la démagogie ! En revanche, j'ai toujours pensé que faire des promesses, comme nous l'avons fait, et les tenir comme nous sommes en train de le faire, ce n'est pas de la démagogie, mais du courage politique !

Malgré les efforts accomplis pour maintenir les dépenses à leur niveau, les priorités de l'Etat sont financées et les grands services de l'Etat voient les moyens mis à leur disposition augmenter.

Priorité des priorités : l'emploi. Le budget des affaires sociales, en augmentation de 11,5 p. 100, permet d'amplifier les mesures prises en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Le budget de la recherche, malgré vos allégations, monsieur Sueur...

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce ne sont pas des allégations, mais des affirmations !

**M. Francis Hardy.** ...voit ses crédits augmenter de plus de 10 p. 100, et, au sein de ce budget, il est accordé à la recherche industrielle une augmentation de 27 p. 100. Ainsi

donc est affirmée la volonté du Gouvernement d'aider au développement des entreprises de pointe plutôt que d'aider les entreprises défaillantes.

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est complètement faux ! Les crédits d'impôts diminuent pour les entreprises !

**M. Francis Hardy.** Voilà ce qui nous sépare.

Dans le même temps, le budget de la défense, en augmentation de 5,9 p. 100, accompagne la loi de programmation militaire que la grande majorité de cette assemblée a approuvée.

Les moyens mis à la disposition du budget de l'intérieur permettront de renforcer la sécurité.

Le budget de l'éducation nationale, ne vous en déplaise, monsieur Sueur, permet de créer des postes et comporte des mesures importantes en faveur du personnel enseignant.

Budget des promesses tenues, budget des priorités, mais aussi budget d'espoir et budget d'avenir. Ainsi sont mises en place les conditions nécessaires pour que nos entreprises puissent affronter la concurrence internationale et l'ouverture du marché européen en 1992. L'abaissement de l'impôt sur les sociétés, l'allègement de la taxe professionnelle - même s'il n'est pas suffisant - l'harmonisation amorcée des charges de T.V.A., la suppression dès 1988 de la taxe sur les frais généraux, la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole, l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A. sont autant de mesures positives qui renforcent la compétitivité des entreprises françaises et redonnent aux entrepreneurs le goût du risque et la volonté d'entreprendre.

Monsieur le ministre, vous avez résolument engagé la France sur la voie de l'espoir. Il nous faudra poursuivre, et au-delà de six mois. Je suis sûr que les Français comprendront que ce budget est celui de l'avenir de la France et une nouvelle chance pour eux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Votre budget, monsieur le ministre, est aussi le budget de l'Etat employeur. Et c'est à ce titre que je voudrais l'analyser.

Demain, l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires appellent à une grande manifestation *(Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, pour la défense du pouvoir d'achat, ce qui est légitime, et pour la défense du service public, ce qui est extrêmement important. Vous avez réussi, monsieur le ministre, cette gageure de réunir le mouvement syndical et à le mobiliser contre votre politique.

**M. Jean-Pierre Roux.** Ça existait aussi sous la gauche !

**M. Jean Le Garrec.** La défense du pouvoir d'achat d'abord. La moitié de vos agents gagnent moins de 5 000 francs par mois et nombre d'entre eux connaissent depuis un an - fait sans précédent - une baisse au nominal de ce qu'ils perçoivent en masse salariale.

**M. Arthur Dehaine.** Mais aussi une baisse de leurs impôts !

**M. Jean Le Garrec.** Sur deux ans, la baisse cumulée du pouvoir d'achat est évaluée à moins 3,5 p. 100. Elle est supportée totalement par les retraités et au-delà de ce montant par les agents des catégories C et D, ceux qui perçoivent des revenus en moyenne inférieurs à 7 000 francs par mois. La preuve nous en est d'ailleurs fournie - et c'est assez étonnant - par le dernier rapport sur la fonction publique fait par un membre du Gouvernement auquel vous appartenez.

Vous avez réécrit - et c'est assez curieux - l'évolution des salaires de 1981 à 1985. Dans le tableau n° 57, vous faites la démonstration que nous aurions sensiblement amélioré le pouvoir d'achat des agents de l'Etat et des collectivités locales entre 1981 et 1985 : plus 2 p. 100 en 1982 ; 1,80 p. 100 en 1983 ; plus 1,40 p. 100 en 1984 ; plus 1,10 en 1985. Or nous n'avons jamais prétendu avoir amélioré le pouvoir d'achat des agents de l'Etat et des collectivités locales, nous avons simplement dit l'avoir maintenu. Donc, si ce tableau - officiel puisqu'il figure dans un rapport du Gouvernement - était exact, cela signifierait que nous étions bien modestes ou bien timides... *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

**M. Arthur Dehaine.** Ah ! les braves gens !

**M. Jean Le Garrec.** ... que nous n'osions montrer ce qu'était la réalité de notre politique.

En fait, monsieur le ministre - et je pense que c'est là la véritable explication -, vous avez réécrit l'histoire de la période allant de 1981 à 1985, pour justifier ainsi vos turpitudes et la baisse constatée par l'ensemble des agents de l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà la réalité des choses. C'est ce qui explique ce mouvement unitaire sans précédent de demain.

Inquiétudes pour le service public ensuite. C'est, je crois aussi, quelque chose qui taraude la conscience de vos agents, monsieur le ministre.

Vos projets, vos discours, le rapport Arthuis, la « privatisation » évoquée, le degré zéro de la concertation et de la négociation, la baisse drastique depuis deux ans du nombre de fonctionnaires sont autant d'inquiétudes quant à l'avenir du service public.

Et que constate-t-on sur le terrain, dans les services extérieurs ? La baisse de la qualité du service public, la fermeture de services destinés aux renseignements, la fermeture de guichets, l'allongement des files d'attente - ce matin, une radio évoquait les files d'attente de plusieurs heures dans une sous-préfecture de la région parisienne pour obtenir une carte grise - et la réduction des services publics en milieu rural, comme le faisait remarquer M. Nucci il y a quelques instants.

C'est, d'une certaine manière, ce double mouvement qui conduit à paupériser l'ensemble des agents de l'Etat - qui sont des employés, monsieur le ministre - et en même temps à détériorer la qualité de l'ensemble du service public et à interdire ce qui était fondamental, à savoir son adaptation, sa mobilité et son évolution en tenant compte des nouvelles technologies.

Le problème est donc encore plus grave que beaucoup ne le pensent et que ne le pensent même les agents. C'est l'avenir même de ce service public, sa capacité à se moderniser et à s'adapter qui est ainsi remis en cause.

Avant 1986, vous disiez, monsieur le ministre : moins d'agents, mais mieux payés. Incontestablement, vous avez tenu vos engagements concernant le premier point : il y a moins d'agents du service public ! A tel point que c'est la qualité même du service public et sa capacité d'adaptation d'évolution qui sont remises en cause.

Mais vous avez, en plus, pratiqué une politique salariale qui pèse gravement sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, notamment sur celui de ceux des catégories les plus basses dans la hiérarchie, ceux qui ont donc le plus de mal à vivre.

Incontestablement, monsieur le ministre, vous êtes en train de faire un beau gâchis. Ce sera un point essentiel de notre débat. Vous savez très bien, monsieur le ministre, qu'un des fondements de la conception républicaine de notre Etat, c'est la qualité du service public. Or, vous êtes en train de la mettre à mal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascallon.

**M. Pierre Pascallon.** Je voudrais, monsieur le ministre, présenter quelques remarques sur votre projet de loi de finances pour 1988, dans la perspective de 1992, et ce en reprenant des réflexions faites hier par le ministre d'Etat et prolongées ce matin notamment par M. Gilbert Gantier et M. Martinez, tant il est vrai, en effet, que l'année 1992 approche à grands pas !

Quel est l'objectif de l'Acte unique que nous avons ratifié ? Il s'agit de créer un véritable marché intérieur à tous les pays européens, un marché intérieur qui soit réellement unifié et où les hommes, les marchandises et les capitaux pourront circuler librement. Telle était bien déjà l'ambition du Traité de Rome. Mais l'Europe était loin d'avoir tiré parti de ce vaste espace qu'elle représente.

La vie des Européens sera profondément modifiée par l'avènement en 1992 de ce marché unique. Cela est vrai pour les particuliers qui pourront désormais circuler sans contrôle à l'intérieur des frontières de l'Europe, emprunter, placer librement leur épargne et s'assurer dans n'importe quel pays de la Communauté. Et il en ira de même pour nos entreprises.

Mais tout cela implique un effort considérable d'adaptation de nos législations et de nos comportements. Ainsi, la liberté de prestation et de circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté économique européenne nécessite surtout l'harmonisation des prélèvements sur les entreprises et sur les ménages, harmonisation qui, nul ne l'ignore, est aujourd'hui loin d'être réalisée.

En effet, le poids des prélèvements obligatoires diffère très largement d'un pays à l'autre. Il est aujourd'hui de moins de 40 p. 100 du produit intérieur brut pour la Grande-Bretagne et de plus de 48 p. 100 pour la Belgique, tandis que notre pays se situe au-dessus de la moyenne européenne avec un taux qui sera de 44,7 p. 100 en 1988.

Mais à ces divergences sur le poids des prélèvements obligatoires s'ajoutent des divergences dans la structure de ceux-ci, ce qui n'est pas sans poser problème.

En effet, le poids des prélèvements à la charge des entreprises est beaucoup plus élevé en France que dans les autres pays de la Communauté économique européenne puisqu'il s'élève à près de 18 p. 100 du produit intérieur brut contre 11 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni.

Quant à la fiscalité indirecte, elle est beaucoup plus forte dans notre pays que dans les autres pays de la Communauté. C'est ainsi que le taux moyen de la T.V.A. est supérieur à 16 p. 100 en France alors qu'il est de l'ordre de 13 p. 100 en moyenne en Europe, cet écart représentant environ 100 milliards de francs.

Comment donc, monsieur le ministre, allons-nous parvenir à une harmonisation ? Pour les droits sur les alcools, le tabac et les produits pétroliers, la commission de Bruxelles envisage des taux uniques. Est-ce possible ?

Dès cette année, le projet de loi de finances pour 1988 propose de fixer les taux sur le fioul lourd au niveau précisément défini par la commission de Bruxelles, soit 117 francs par tonne.

Pour ce qui est de la T.V.A., la commission de Bruxelles a élaboré un projet complet qui consiste : premièrement, à supprimer le paiement de la T.V.A. à l'importation et à exonérer à l'exportation, avec la mise en place d'une chambre de compensation ; deuxièmement, à déterminer deux fourchettes de taux : un taux réduit entre 4 et 9 p. 100 et un taux normal entre 14 et 20 p. 100.

Mais ce projet relatif au taux de T.V.A. suscite déjà de nombreuses craintes. N'y a-t-il pas un risque de détournement de trafic si le taux applicable est finalement celui du pays d'où vient le produit ? Ne faudrait-il pas, comme le propose notamment M. Lauré, retenir le taux du pays d'importation ? Certains pays expriment déjà des réserves sur ce projet, par exemple le Danemark, qui a un taux unique de T.V.A. de 22 p. 100, la Grande-Bretagne, qui a un taux zéro et l'Italie, qui vient de sortir son taux réduit de la fourchette proposée par Bruxelles en le portant de 9 à 10 p. 100.

**M. le président.** Monsieur Pascalon, concluez.

**M. Pierre Pascalon.** Le projet de loi de finances pour 1988 propose, il faut le souligner, plusieurs mesures qui vont dans le sens de l'harmonisation. Ainsi, entre 1987 et 1988, près de 15 milliards de francs d'allègements fiscaux sont prévus dans la perspective de cette harmonisation des taux de T.V.A. et des accises. C'est ainsi que le champ d'application de la T.V.A. est harmonisé : les télécommunications vont être assujetties à la T.V.A. mais les cliniques vont en être exonérées. Sont également prévues l'amélioration de l'exercice des droits à déduction et la baisse de certains taux : la T.V.A. sur les disques passe à 18,6 p. 100 et celle sur les automobiles à 28 p. 100.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Pascalon.

**M. Pierre Pascalon.** Mais on ne peut pas ne pas se poser quelques questions, monsieur le ministre, même si toutes ces mesures vont dans le bon sens. N'aurait-il pas été possible d'aller encore plus vite et plus loin ? Quelle place votre ministère accordera-t-il à l'harmonisation européenne, en particulier dans le programme triennal que vous souhaitez mettre en place ? Faudra-t-il et pourra-t-on renoncer dans cette perspective à l'allègement de l'impôt sur le revenu ? Voilà de nombreuses interrogations, monsieur le ministre, que les Français commencent à se poser.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous prie instamment de conclure.

**M. Pierre Pascalon.** Notre pays est prêt à se mobiliser sur l'objectif du marché unique en 1992. Notre nation ne manque pas d'atouts grâce aux efforts engagés depuis dix-huit mois par le Gouvernement. Il serait sans doute opportun d'apporter aux Français des réponses aux questions qu'ils se posent vis-à-vis de cette échéance de 1992. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hector Rolland.

**M. Hector Rolland.** Monsieur le ministre, je voudrais vous présenter trois remarques : la première, pour renouveler les compliments - peut-être pas excessifs, mais mérités - qui vous sont adressés de cette tribune par nos amis ; la deuxième, pour exprimer quelques regrets ; la troisième, pour vous faire part d'un doute.

Je tiens cependant d'abord à rappeler à notre collègue Le Garrec que si la politique socialiste est un art pour ceux qui la décident, c'est un malheur pour ceux qui la subissent !

Vous méritez de nombreux compliments, monsieur le ministre. La diminution des impôts permet la relance de l'investissement, redonne la confiance aux entreprises et permettra sans doute une diminution du nombre des chômeurs.

Le Gouvernement réussit à diminuer les impôts dans une France appauvrie. Lorsque notre pays était opulent, on les augmentait sans cesse chaque année. J'applaudis donc aux décisions qui sont prises maintenant.

Je préconisais déjà à cette tribune, le 28 novembre 1978 - le *Journal officiel* en témoigne - la politique qui est appliquée depuis 1986. Mais, à l'époque, on m'affirmait que c'étaient des bêtises - on employait même un autre mot. (*Sourires.*)

Ce qui était alors bêtises est devenu science, décision intelligente ouvrant de vastes horizons. En neuf ans, les choses ont bien changé !

Le ministre des finances est un homme de très grande valeur.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Tout à fait !

**M. Hector Rolland.** Il devrait dans un proche avenir avoir la possibilité d'assumer des responsabilités encore plus importantes. Je le verrais quant à moi fort bien candidat aux prochaines élections... (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Rodet.** Très bien !

**M. Jérôme Lambert.** Un de plus !

**M. Hector Rolland.** ... car il a donné de multiples preuves de son intelligence et de sa puissance de travail.

**M. Jean-Claude Gaudin.** De qui parlez-vous ? De M. Balladur ou de M. Juppé ? (*Sourires.*)

**M. Hector Rolland.** J'exprimerai des regrets en ce qui concerne la politique familiale. Je déplore en particulier le maintien de la gratuité de l'avortement et la diminution du nombre des mariages. Le maire qui vous parle à cette tribune ne voit plus de robes blanches ni de roses !

**M. Alain Rodet.** Ça revient à la mode !

**M. Hector Rolland.** Quant au peu de personnes qui se marient, elles divorcent à gogo !

Monsieur le ministre, la société est largement malade. Il faut définir une grande politique, redonner confiance à la société, élaborer une morale politique afin que la société retrouve un équilibre.

Par ailleurs, je rappelle qu'il faut plus d'un an pour adopter les enfants du Bangla Desh. J'ai donc déposé une proposition de loi, cosignée par près de deux cents députés de la majorité. Il y a quatre mois, j'ai écrit à M. le Premier ministre pour lui demander de me recevoir quelques minutes afin que nous nous entretenions de ce problème grave ; je n'ai pas encore reçu de réponse.

En raison de notre amitié mutuelle, monsieur le ministre, pourriez-vous rappeler à M. le Premier ministre que deux cents députés de la majorité attendent qu'Hector Rolland soit reçu pour évoquer leur proposition de loi sur l'adoption ?

Par ailleurs, pour moi comme pour bien d'autres orateurs, les prélèvements obligatoires sont encore beaucoup trop lourds, malgré la diminution des impôts ; ils sont en effet



passés de 36 p. 100 en 1974 à 45 ou 46 p. 100 aujourd'hui, et il y a beaucoup de pays en Europe où ils sont bien moins élevés.

Enfin, le poids des charges sociales est un véritable cancer pour notre économie. Un déficit de vingt milliards, la sécurité sociale coûte trop cher au pays, cela ne peut durer ! M. Sœur a affirmé que le Gouvernement - quel qu'il soit - devrait prendre des décisions pour préserver l'avenir. Je ne doute pas un seul instant, monsieur le ministre, que la majorité se maintienne aux affaires de l'Etat, mais il faudra prendre des décisions si l'on ne veut pas que la sécurité sociale soit le cancer de l'économie de la France.

Après ces quelques petites philippiques amicales, je tiens à préciser que je voterai ce projet de loi de finances parce que les gens qui sont à la tête du Gouvernement sont sérieux et qu'il s'agit d'un bon budget. La France en a bien besoin ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rodet.

**M. Alain Rodet.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, 31,8 milliards de francs d'allègements fiscaux pour 1988, un peu moins de 15 pour les entreprises, un peu plus de 10 pour les ménages, un peu moins de 7 au titre de la T.V.A., tel est, semble-t-il, le message central que souhaite faire passer le Gouvernement à l'occasion de la discussion de ce projet de loi de finances.

Le rapporteur général a insisté largement sur l'effet libérateur et incitatif des allègements consentis aux entreprises. Qu'il me soit permis en quelques remarques de nuancer ce propos, à mon sens exagérément optimiste, qui « décroche » singulièrement par rapport à une stricte analyse de la réalité.

Pour ce qui concerne la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 42 p. 100, je m'en tiendrai à ce qu'ont dit certains intervenants du groupe socialiste et d'autres orateurs, qui ont développé des arguments très forts - oserai-je dire incontestables ? - pour démontrer qu'un tel avantage réservé aux seuls bénéficiaires réinvestis eût été infiniment plus efficace pour l'économie nationale.

Tout cela, d'ailleurs, nous porte à penser que notre pays a un génie particulier pour passer à côté des grandes décisions économiques porteuses d'avenir. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il était de bon ton, dans certains milieux, de railler les économistes saint-simoniens et de travailler à la faillite des frères Percire, les banquiers les plus courageux et les plus avisés de notre histoire économique. En 1945, on préféra la facilité et le laxisme au programme courageux et volontariste du ministre de l'économie nationale de l'époque, Pierre Mendès-France, et, aujourd'hui, au moment où la guerre économique appelle un renforcement de nos outils de production et de services, on est incapable de s'imposer une discipline élémentaire et de donner une véritable priorité à l'investissement.

S'agissant de la suppression de la taxe sur les frais généraux, je ne suis pas sûr qu'il soit de bon ton de l'apprécier comme une grande libération de l'initiative. Certains chefs d'entreprise - j'en ai rencontré - en avaient d'ailleurs compris la justification et même la nécessité, compte tenu de certains abus manifestes.

**M. Arthur Dehaine.** Des noms !

**M. Alain Rodet.** Quant à l'allègement de la taxation de l'énergie qui figure en bonne place dans le palmarès des mesures positives prises en faveur des entreprises, il devrait inspirer plus de prudence de la part de ceux qui en saluent l'avènement.

En effet, si on peut comprendre que la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable au fioul lourd ne fasse pas l'objet d'une pérennisation soit en taux, soit en valeur absolue, il faut bien se rappeler les conditions et les circonstances qui en avaient motivé la fixation à un niveau comparativement plus élevé que chez nos principaux concurrents de la C.E.E.

Cette augmentation sensible avait été décidée à la fin de 1985, à la suite du contre-choc pétrolier qui avait, en quelques mois, fait baisser de façon considérable, pour ne pas dire vertigineuse, le prix à la tonne du fioul lourd - plus de 60 p. 100 de baisse en trois mois - au moment même où les pouvoirs publics menaient une politique active de maîtrise de l'énergie, notamment en direction des entreprises. Dans le même temps, E.D.F. développait une campagne de grande ampleur pour commercialiser ses capacités de production électrique, qui augmentaient de façon importante au fur et à

mesure que de nouvelles tranches nucléaires entraient en service, et Gaz de France complétait la desserte en gaz naturel de nouvelles zones du territoire national.

Il n'y a donc pas lieu de se glorifier de la baisse de la T.I.P.P. sur le fioul lourd. Certes, on pourra m'objecter que cette baisse brutale est fondée sur des motifs d'harmonisation de taxes avec nos principaux partenaires de la C.E.E. Cela ne me paraît pas un argument très convaincant. Tant que l'Europe n'aura pas su harmoniser la politique énergétique des pays qui la composent, est-on bien sûr de pouvoir arriver à une harmonisation des taxes sur les produits pétroliers et le fioul lourd ?

Dans ces conditions, les 14,8 milliards de francs annoncés en faveur des entreprises risquent de ne pas faire illusion très longtemps car, bizarrement, le Gouvernement est resté très discret, et même très timide, sur la revendication fiscale centrale de nombreux chefs d'entreprise, qui souhaitent une réforme en profondeur et l'allègement significatif de la taxe professionnelle. On est loin, bien loin, des promesses du R.P.R. qui, il y a quelques années, proposait de la supprimer et de la remplacer par une augmentation d'un point et demi du taux de la T.V.A. ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Debré.

**M. Michel Debré.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas besoin de parler longuement lorsqu'on apporte son accord. Par ailleurs, les idées que je veux développer sont simples, même si leur caractère peu orthodoxe les condamne à cette séance calme du matin. Le non-conformisme, en effet, exige une discrétion aussi bien à la tribune que dans la presse.

Je vous apporte, monsieur le ministre, mon accord. Votre budget est bon parce qu'il est sincère : nul ne doute de la régularité de vos évaluations en matière de recettes et de dépenses. Parce qu'il est rigoureux : tout en diminuant la pression fiscale, vous avez cherché des économies et vous avez fait un bon pas vers l'équilibre. Enfin, ce budget fait partie d'une politique d'ensemble qui entend restituer à notre économie sa vigueur.

Dés lors, je le répète, il mérite d'être approuvé et il le sera.

Mais je développerai quelques idées simples dont l'énoncé me paraît indispensable au cours de cette discussion.

Il fut un temps où le budget de l'Etat constituait l'essentiel de l'action des finances publiques sur l'économie. C'était l'essentiel du prélèvement, des travaux publics, de la répartition du revenu national. Ce temps n'est plus. Désormais, prélèvement, travaux publics et répartition sont également le fait des finances des collectivités locales, de celles des Communautés européennes et de celles de la sécurité sociale. Or, nous nous apercevons d'une contradiction profonde.

A juste titre, monsieur le ministre, vous entendez réduire le prélèvement de l'Etat, mettre un frein à l'excès de travaux et à l'abus de la répartition du revenu national par l'Etat, et vous avez raison.

Mais, au même moment, que voyons-nous ? Les collectivités locales, régions, départements et communes, du fait de la décentralisation et du renvoi par l'Etat d'un certain nombre de dépenses, augmentent leurs prélèvements, leurs travaux publics et la répartition. Les Communautés européennes, du fait de l'ambition excessive de la Commission, et la sécurité sociale, du fait d'un mouvement que l'on dit abusivement fatal, augmentent également les prélèvements, les travaux et la répartition. D'où le défaut majeur dont souffre notre économie : ce bon budget est accompagné de finances locales, européennes et sociales qui suivent un chemin opposé au vôtre. D'où un problème économique et un problème politique.

Un problème politique. Un changement dans les priorités serait injustifié et fatal. Les tâches essentielles de l'Etat sont sacrifiées ou risquent de l'être. La justice, la diplomatie, l'armée, la santé publique, l'administration générale sont les domaines essentiels qui relèvent du budget de l'Etat.

**M. Alain Vivien.** Et l'éducation !

**M. Michel Debré.** Les intérêts secondaires des collectivités locales, les dépenses de prestige de la Commission ou l'excès de solidarité, abusivement dénommée, créent une répartition abusive et débouchent sur un égalitarisme malsain.



A ce changement politique s'ajoute un problème économique : alors que vous essayez de gérer les finances de l'Etat avec l'idée saine de libérer l'économie et de diminuer la charge qui pèse sur elle, le malsain réapparaît. Les conséquences en sont claires, notamment la plus grave d'entre elles : l'ensemble des charges qui pèsent sur l'économie française augmentera. Vous diminuez le prélèvement de l'Etat ; vous avez raison et vous êtes dans la bonne voie. Mais, en même temps, et du même mouvement, augmentent les prélèvements des collectivités locales, des Communautés européennes et de la sécurité sociale.

La tâche du ministre de l'économie et des finances et du ministre du budget dépasse désormais le budget de l'Etat. Elle consiste à rétablir les priorités politiques et économiques, au nom du bien public et de l'avenir économique.

Il est un gouvernement démocratique qui donne l'exemple, c'est le gouvernement anglais. Ce gouvernement d'un pays où les libertés locales sont fondamentales a décidé de fixer un plafond annuel à l'augmentation de tous les impôts locaux, dans des conditions qui sont draconiennes, et il s'oppose avec force aux dépenses excessives et abusives de la Communauté européenne. Suivez cet exemple.

Mais il existe un problème propre à la France : celui de la sécurité sociale. Je suis de l'avis du président de la commission des finances : il faudra un jour accepter que le budget de la sécurité sociale soit discuté par le Parlement.

Par contre, je ne suis pas d'accord quand on affirme : « Il faut maîtriser les coûts de la sécurité sociale ». C'est comme si l'on disait, en face d'une inondation : « Il faut maîtriser l'eau qui se répand partout » ! Il faut s'attaquer aux causes.

Mes propositions sont considérées comme peu orthodoxes jusqu'à ce qu'elles deviennent la loi, mais je prédis que nous serons condamnés, comme les pays scandinaves, à reculer l'âge de la retraite pour diminuer le risque, qui est actuellement une quasi-certitude, de faillite de toutes les caisses de retraite.

**M. Pierre Pascallon.** Très bien !

**M. Raymond Douyère.** Eh bien, essayez !

**M. Michel Debré.** Nous serons également obligés, un jour ou l'autre, de nous demander s'il est bon que la société française paye l'ensemble des dépenses dues à l'alcoolisme et au tabagisme. Il y a en effet des abus : nous savons très bien que toutes les maladies qui leur sont dues coûtent des centaines de milliards. Personne ne le dit et la presse n'en parle surtout pas mais, un jour, il faudra là aussi maîtriser les coûts.

Il faudra s'attaquer aux causes ; or nous les connaissons. Il y a un excès de remboursements. Par ailleurs, dans ce pays vieillissant, il convient, je le répète, de reculer l'âge de la retraite. Enfin, les dépenses dues à l'excès d'alcool et de tabac sont trop importantes par rapport au revenu national ; il faut donc diminuer leur remboursement.

**M. Pierre Pascallon.** Très bien !

**M. Michel Debré.** Il est des moments, je le dis du fond du cœur, où les finances de la France doivent échapper aux luttes partisans. Nous sommes à l'un de ces moments.

La guerre économique dont on parle beaucoup - quand j'en parlais il y a quelques années, on me traitait d'hétérodoxe - impose une diminution des prélèvements, et pas seulement de ceux de l'Etat : diminution des prélèvements des collectivités locales, des communautés européennes et de la sécurité sociale. Elle impose en effet un dynamisme des entreprises et des investissements.

Tout à l'heure, M. Pascallon a parlé du marché intérieur. Dans les conditions présentes, je ne crois pas à la possibilité pour la France d'affronter le marché unique européen. Il ne faut pas recommencer les erreurs de la III<sup>e</sup> République avec sa contradiction. Cette contradiction fondamentale a abouti, d'un côté, à passer des accords diplomatiques avec tous les Etats de l'Est contre Hitler et, de l'autre, à avoir une politique militaire uniquement défensive. Actuellement, on ne peut à la fois déclarer que nous allons ouvrir nos frontières et laisser les fers aux pieds de notre économie.

**M. Alain Griotteray.** Evidemment !

**M. Michel Debré.** En dehors de toute vue politique, en dehors de toute vue partisane, la capacité de la France et la prospérité des Français sont liées à une industrie, une agriculture, des services et des finances modernes. Vous êtes sur

la bonne voie du point de vue de l'Etat et nous y sommes avec vous. Mais ce n'est que le début du chemin. Allez jusqu'au bout et nous vous suivrons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Emile Zuccarelli.

**M. Emile Zuccarelli.** A l'évidence, monsieur le ministre, vous avez voulu donner à votre budget l'apparence de la vertu : déficit réduit, prélèvements fiscaux en baisse. D'autres orateurs ont cependant déjà brillamment montré qu'un brevet de vertu serait totalement immérité. A titre d'exemple, on a vu que les prélèvements fiscaux diminuent de manière bien inégalitaire, surtout si l'on met en regard l'accroissement des prélèvements sociaux, au point que la notion de baisse est contestable pour beaucoup.

Et sans parler des « bombes à retardement » à hauteur de 100 milliards de francs que nous n'avons pas fini d'évoquer ici, on a peine à croire, que vous trouviez normal, orthodoxe, prudent, en bon technicien, de couvrir des dépenses structurelles par des recettes exceptionnelles comme les recettes de privatisation.

**M. Christian Pierret.** Très bien !

**M. Emile Zuccarelli.** Non ! Vous n'avez pas réduit le déficit budgétaire en dépit d'une conjoncture favorable avec l'effet du contre-choc pétrolier, par exemple. Vous n'avez pas réduit le déficit mais, au risque de surprendre - je vais vous faire plaisir -, je dirai que ce n'est pas cela qui me choque car je n'ai jamais considéré le déficit budgétaire comme un mal en soi : c'est un mode de financement de l'économie comme un autre et nombre de nos voisins vivent très bien avec un déficit budgétaire souvent supérieur au nôtre.

Le mal absolu, c'est le chômage et, sur cette question, votre budget ne dit rien, ne propose rien.

Vous aviez du « grain à moudre ». Qu'en avez-vous fait ?

Vous auriez pu accroître de manière spectaculaire l'effort public dans des secteurs où se construit l'économie de demain - la formation, la recherche, les industries de haute technologie - et vous faire pardonner, par parenthèse, les restrictions incompréhensibles de 1987 sur lesquelles notre collègue Sueur a fait une brillante démonstration. Ce n'est pas ce que vous avez choisi de faire.

Vous auriez pu alléger sélectivement les charges des entreprises qui investissent, agir en sorte que les taux réels d'intérêt diminuent, par exemple, alors qu'ils sont nettement excessifs. Et il ne suffit pas de me dire que la trésorerie des entreprises s'améliore ! Mais resterait en toute hypothèse le problème des créateurs d'entreprise.

**M. Christian Pierret.** Eh oui !

**M. Emile Zuccarelli.** Diminuer les charges des entreprises qui investissent, ce n'est pas ce que vous avez choisi. Mais alors, on se le demande, qu'avez-vous bien pu vouloir faire ? Trois choses, me semble-t-il.

D'abord, une réduction des impôts directs, réduction injuste, nous l'avons dit, avec une réduction de l'impôt sur le revenu, d'une part, et une réduction de l'impôt sur les sociétés, d'autre part, dont il faut observer qu'elle porte aussi sur le bénéfice distribué.

Ensuite, vous avez décidé des réductions ponctuelles de T.V.A., mais hautement significatives, sur des secteurs sensibles au public, comme l'automobile ou les disques.

Ajoutons-y un fort accroissement du crédit aux ménages, et nous avons ce qui ressemble bien à une relance par la consommation qui n'ose pas dire son nom.

Après cela, vous pouvez bien être vertueux à bon compte et tenir strictement serrés les salaires de la fonction publique. Les intéressés apprécieront d'ailleurs cet effort à sa juste valeur.

Pendant ce temps, le crédit à la consommation s'envole, les encours augmentent de 40 p. 100 en 1986, augmentent encore de 40 p. 100 en 1987, grâce, si l'on ose dire, au désencadrement du crédit et du fait de la concurrence acharnée que se livrent les établissements bancaires - je cite le centre d'observation économique de la chambre de commerce de Paris, organisme très sage, très sérieux et non suspect.

La clientèle des ménages accepte comme « prix d'amis » des taux de 14 p. 100 sans se rendre compte que, du fait de la réduction de l'inflation, ces taux sont, en valeur réelle, beaucoup plus lourds que les taux de 18 p. 100 d'hier.

Laissez-moi vous dire que le réveil sera rude, monsieur le ministre. Déjà, les impayés grimpent dans les établissements de crédit mais, au fond, vous n'en avez cure. L'essentiel n'est-il pas que l'effet euphorisant de la drogue dure encore quelques mois, disons environ huit mois ? Qu'importe si nous devons connaître ensuite des tensions inflationnistes sur fond de détresses de ménages ne pouvant faire face à leurs échéances !

Pendant ce temps, les chômeurs non indemnisés attendent toujours que la collectivité nationale leur garantisse le revenu minimum de la dignité. Mais nous n'en trouvons même pas l'esquisse dans ce budget.

Votre budget, monsieur le ministre, est faussement vertueux et habilement électoraliste. Il n'apporte ni réponse, ni début de réponse aux problèmes économiques et sociaux qui se posent à notre pays. Est-il besoin de dire que, dans ces conditions, les radicaux de gauche ne sauraient l'approuver ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Durieux.

**M. Bruno Durieux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans quelle mesure le projet de loi de finances pour 1988 permet-il de faire face aux difficultés que l'économie de notre pays traverse ? Dans quelle mesure prépare-t-il l'avenir ? Telles sont les questions que je voudrais brièvement examiner. Je m'en tiendrai à des considérations strictement économiques et tâcherai de présenter des faits et de développer des arguments en dehors de toute théologie et de toute polémique.

La cause majeure des difficultés économiques de la France tient au recul de la compétitivité de notre appareil de production. Le commerce extérieur de la France est, vous le savez, profondément dégradé, le solde commercial, à peine équilibré en 1986, en dépit d'une réduction de 91 milliards de francs de la facture énergétique, sera déficitaire de 30 milliards de francs cette année et à nouveau de 30 milliards de francs selon les prévisions associées au projet de loi de finances pour 1988.

Ce déficit s'explique-t-il par une croissance plus vive en France qu'à l'étranger ? La réponse est négative. L'évolution du P.I.B. sur les deux années 1986 et 1987 nous place derrière la moyenne des pays européens et derrière la moyenne des grands pays industrialisés.

Ce déficit s'explique-t-il par une évolution des coûts et des prix plus forte en France qu'à l'étranger ? Là également, la réponse est plutôt négative. Il existe, certes, un écart en notre défaveur dans l'évolution des prix, puisque, sur 1986 et 1987, la hausse des prix en France a été de 6 p. 100 alors que chez nos principaux partenaires européens elle a été de 4,3 p. 100 et de 4,4 p. 100 chez nos principaux partenaires industrialisés. Mais cet écart est faible et se réduit. En outre, et c'est un point très important qu'il faut souligner, l'évolution des coûts de production est désormais favorable, puisque le coût salarial par unité produite en France sur 1986 et 1987 a augmenté exactement dans les mêmes proportions qu'en République fédérale d'Allemagne. Il est légèrement supérieur à celui du Japon, légèrement inférieur à celui des Etats-Unis, mais sensiblement supérieur, il est vrai, au coût salarial aux Pays-Bas et en Belgique - j'appelle l'attention sur les risques de concurrence qui viennent dès maintenant de ces deux pays.

L'évolution du commerce extérieur de la France révèle donc un grave défaut de compétitivité de l'appareil productif, qui ne peut s'expliquer que par le retard considérable qui a été pris dans l'effort d'investissement depuis 1981.

Je signalerai deux éléments très importants qui illustrent les reculs de la France sur les marchés internationaux : la demande mondiale adressée à la France entre 1986 et 1987 s'est accrue de 6,3 p. 100 ; l'évolution de nos exportations s'est accrue entre ces deux années de 0,3 p. 100.

**M. Christian Pierret.** Puis-je vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Bruno Durieux.** Pardonnez-moi, monsieur Pierret, mais notre temps de parole est malheureusement très compté !

**M. Christian Pierret.** Je le regrette !

**M. Bruno Durieux.** Moi aussi, mais si vous le souhaitez, nous pourrions reprendre ultérieurement ce débat.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

**M. Bruno Durieux.** Depuis 1981, l'appareil productif de la France s'est insuffisamment renouvelé, modernisé, adapté et étendu.

Nos structures de production souffrent du retard d'investissement matériel et immatériel accumulé depuis six ans. Ce retard est massif. Je ne citerai pas les chiffres qui figurent dans le rapport économique et financier, mais je vous invite, mes chers collègues, à les lire car ils sont extrêmement éloquents.

Je rappellerai simplement l'évolution de l'investissement entre 1981 et 1985 : moins 6,6 p. 100 en France, plus 38,8 p. 100 au Japon, plus 26,6 p. 100 au Royaume-Uni, plus 21,7 p. 100 aux Etats-Unis et plus 2,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Certes, ainsi que le ministre d'Etat l'a relevé hier, la situation de l'investissement tend à s'améliorer. En 1986, nous étions encore derrière le Japon et la République fédérale d'Allemagne, mais nous sommes passés nettement devant les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Dans ces deux pays, l'investissement productif a baissé en 1986. Je signale au passage qu'y ont été supprimés l'année dernière les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement, tandis que le Japon et la R.F.A. les ont conservés.

Pour ce qui concerne 1987, je ne commenterai pas les estimations actuelles : elles sont éminemment précaires. On peut néanmoins espérer que la France réalisera un score honorable.

En dépit de ce redressement de l'investissement, notre retard est globalement loin d'être comblé. De 1981 à 1988 - je retiens pour 1987 et 1988 les prévisions du Gouvernement -, nous aurons eu un retard de 49,9 points par rapport au Japon, de 28 points par rapport au Royaume-Uni, de 20 points par rapport aux Etats-Unis et de 9 points - j'arrondis - par rapport à la R.F.A.

Il y a tout lieu de penser qu'en matière d'investissement matériel, un retard analogue a été pris. J'ai, par conséquent, du mal à partager l'optimisme du ministre d'Etat lorsqu'il estime que l'année 1986 marque une innovation fondamentale dans le domaine de l'investissement.

**M. Christian Pierret.** Très bien ! (*Sourires.*)

**M. Bruno Durieux.** Cette situation est à l'origine d'un processus qui entretient la sous-compétitivité de notre économie. C'est un point fondamental. La médiocrité de la balance de nos comptes extérieurs maintient le franc dans une situation de vulnérabilité relative. Les autorités monétaires doivent de ce fait préserver le taux de change par une politique de taux d'intérêt élevés. En France, le taux d'intérêt réel à long terme était, en août 1987, de 7,9 p. 100, alors qu'il était de 5,7 p. 100 au Royaume-Uni, de 5,6 p. 100 aux Etats-Unis, de 5,3 p. 100 au Japon et de 4,3 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Nous avons donc trois points d'écart en ce domaine avec nos partenaires allemands.

Des taux d'intérêt d'un tel niveau pèsent doublement sur l'investissement. Le coût de financement est très élevé et le coût d'opportunité est favorable aux investissements financiers.

Le handicap de compétitivité est entretenu de ce fait par la faiblesse de l'effort global d'investissement. Les perspectives de nos échanges extérieurs demeurent par conséquent médiocres.

**M. Christian Pierret.** Hélas !

**M. Bruno Durieux.** La boucle est bouclée.

Ce processus ne date pas de 1986. Il est éminemment défavorable à la croissance et à l'emploi. Une politique d'ensemble pour la croissance et pour l'emploi doit par conséquent privilégier la revitalisation de l'appareil productif. Le projet de budget pour 1988 va, à cet égard, dans le bon sens, même si l'on peut estimer qu'il manque un peu d'ambition.

Les mesures économiques et financières structurelles prises par le Gouvernement depuis mars 1986 étaient nécessaires. Le Gouvernement doit en être félicité. Il fallait libérer les prix, les changes, le crédit, il fallait développer les marchés financiers,...

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Bruno Durieux.** ... il fallait opérer les privatisations. Ces mesures nécessaires ne sont pourtant pas suffisantes en ce sens qu'elles ne font finalement que supprimer des handicaps que la gestion des années 1981 à 1986 avaient intro-

duita en France par rapport à nos partenaires. La liberté des prix, ce n'est pas un « plus » dans la concurrence internationale, c'est simplement une mise à niveau. Une véritable politique de régulation globale doit compléter ces mesures pour rétablir durablement la stabilité et la compétitivité de notre économie. C'est là que la politique budgétaire joue un rôle fondamental.

En ce qui concerne la stabilité, le projet de loi de finances aurait pu apporter une contribution plus vigoureuse en recherchant une réduction plus importante du déficit du budget car ce déficit demeure trop élevé. Une part des recettes budgétaires de cette année et de l'année prochaine est conjoncturelle ou exceptionnelle. Sans l'affectation de 15 milliards de francs prélevés sur le produit attendu des privatisations, le déficit pour 1988 n'aurait pas diminué.

**M. Christian Pierret.** Bravo ! C'est exactement ma thèse !

**M. Arthur Dehaine.** Oui, mais M. Durieux va voter le projet de budget, lui !

**M. Bruno Durlaux.** Le profond déséquilibre des finances sociales rend plus nécessaire encore la diminution du déficit de l'Etat.

En ce qui concerne la compétitivité, le projet de loi de finances aurait pu affirmer davantage la priorité qui doit revenir à l'allègement des charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises. En deux ans, nous avons permis 36 milliards de francs de baisse d'impôts pour les particuliers, 33 milliards de francs pour les entreprises. On aurait pu envisager une répartition différente. Je pense, pour ma part, qu'il aurait été souhaitable de baisser davantage le taux de l'impôt sur les sociétés. Celui-ci sera de 42 p. 100 en 1988 en France, à comparer au maximum de 34 p. 100 des Etats-Unis, aux 35 p. 100 de la Grande-Bretagne, aux 36 p. 100 de l'Italie, aux 36 p. 100 pour les bénéficiaires distribués en République fédérale d'Allemagne, aux 34 p. 100 pour les bénéficiaires distribués au Japon.

Il aurait été également souhaitable d'adopter une fiscalité stimulante pour l'investissement en accentuant la dégressivité des amortissements, ainsi que l'a proposé hier M. d'Ornano, que j'approuve. Je voudrais dire au passage que les discussions concernant l'efficacité de telles dispositions laissent perplexes l'observateur de bon sens.

Enfin, je crois qu'il aurait été souhaitable d'adopter des mécanismes fiscaux plus incitatifs pour les investissements immatériels, concernant la recherche, la formation, les réseaux commerciaux en France et à l'étranger, d'alléger les cotisations de taxe professionnelle les plus lourdes et, enfin, de commencer à réduire les cotisations sociales à la charge des entreprises - je pense aux allocations familiales.

Je tiens toutefois à saluer l'importante réforme de la fiscalité de groupe entreprise par le Gouvernement. C'est là une mesure de modernisation extrêmement positive.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques générales qu'appelle, selon moi, le projet de loi de finances pour 1988, considéré du point de vue de la situation économique présente et des défis que nous devons relever dans l'avenir. Ce projet apporte une réponse positive aux exigences de demain mais une réponse partielle. La politique budgétaire doit contribuer directement à la politique de stabilité et de compétitivité dont nous avons besoin pour reconquérir nos positions en Europe et dans le monde et pour créer à nouveau des emplois. Mais je mesure les contraintes qu'impose le contexte politique spécial dans lequel nous nous trouvons et je mesure aussi les progrès considérables accomplis par rapport à la gestion précédente. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ne serait-ce que pour cette dernière raison, je voterai, monsieur le ministre, sans hésiter le projet de budget qui nous est présenté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Christian Pierret.** Vous paraissez très gêné, mon cher collègue !

**M. Jean-Pierre Bailligand.** Quel hypocrite !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de remercier de tout cœur M. le rapporteur général de la commission des finances, à la fois pour les propos qu'il a tenus

hier sur le projet de budget que vous nous soumettons et aussi pour le rapport très précis et documenté qu'il a établi sur le projet lui-même.

Je remercie également M. le président de la commission des finances pour son intervention ainsi que l'ensemble des orateurs des groupes Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République dont aucun, me semble-t-il, n'a ménagé son soutien à notre projet de budget. Je tiens particulièrement à remercier M. le Premier ministre Michel Debré qui, comme à son habitude, a situé le débat à son niveau, c'est-à-dire au plus haut niveau.

J'essaierai, avant de répondre à un certain nombre de questions plus ponctuelles, de regrouper mes observations autour de trois grands thèmes : la fiabilité de nos prévisions économiques, la croissance des prélèvements obligatoires et, enfin la cohérence et l'équité de notre politique fiscale.

En matière de prévisions économiques, s'il est un conseil qui s'applique là plus que partout ailleurs, c'est bien celui que vous nous avez donné, messieurs les orateurs du groupe socialiste, à savoir celui de la modestie. Vous avez observé que, dans son discours d'hier, M. le ministre d'Etat s'était bien gardé de faire du triomphalisme. Il a souligné, avec le scrupule et l'honnêteté intellectuelle qui le caractérisent, les zones d'ombre comme les zones de lumière. Je pense que cette modestie eût pu également vous inspirer, quand je relis, par exemple, les prévisions un peu alarmistes que formulait M. Christian Pierret, au mois d'octobre 1986, sur le projet de budget pour 1987. Celui-ci déclarait notamment : « Je crois que ce budget pour 1987 est dominé par une inquiétude, celle de la tendance profonde à l'inflation qui est, hélas ! le lot de la France... »

**M. Christian Pierret.** Eh oui !

**M. le ministre chargé du budget.** ... et par un problème qui n'est pas résolu dans le budget pour 1987 et qui est le problème de l'investissement. » Les événements lui ont montré qu'il se trompait.

**M. Christian Pierret.** J'avais déjà raison !

**M. le ministre chargé du budget.** Il n'y a pas de redémarrage de l'inflation en France et l'idée contraire doit être combattue avec vigueur. Nous faisons mieux que l'an dernier !

**M. Christian Pierret.** C'est la méthode Coué !

**M. le ministre chargé du budget.** Nous neutralisons le phénomène de l'énergie, nous nous situons à la troisième position mondiale, donc parmi les meilleurs, et ne cessons de nous rapprocher, au fil des mois, de notre principal partenaire, la République fédérale d'Allemagne. Et tout cela dans un contexte tout à fait différent de ce que nous avons vécu au cours des années passées, pour la bonne raison que nous sommes aujourd'hui dans un contexte de liberté des prix.

La politique du Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation, grâce au comportement de tous les agents économiques, d'ailleurs, est un succès et vos prévisions alarmistes, monsieur le député, n'étaient pas fondées.

En ce qui concerne l'investissement productif, qui occupe à juste titre une grande partie de nos débats, je tiens, là aussi, à rappeler quelques chiffres. Ce ne sont pas ceux du Gouvernement mais ceux de l'Organisation de coopération et de développement économique dans les perspectives économiques qu'elle a publiées au mois de juin 1987.

On y lit qu'en France la croissance de l'investissement productif a été en 1986 de 6,4 p. 100, qu'elle devrait être en 1987 de 4 p. 100, et en 1988 de 4,75 p. 100, ce qui, au total, sur ces trois dernières années, ferait près de 16 p. 100 ; le pays qui vient ensuite est à 14,1 p. 100 - c'est l'Italie. Le Japon est à 9 p. 100, l'Allemagne, à 9,8 p. 100, le Royaume-Uni à 5,6 p. 100, les Etats-Unis, à 0,2 !

Comprenez-moi bien. Je ne dis pas que cette situation est idéale. Je ne nie pas que nous ayons à effectuer par rapport à la décennie qui s'est écoulée avant 1986 un effort de rattrapage très substantiel, mais je crois que la politique que nous avons adoptée et l'allure à laquelle notre investissement productif est reparti sont vraisemblablement les bonnes, et je voudrais mettre en garde les apprentis sorciers de la relance à tout crin de l'investissement. Nous avons une marge de manœuvre extrêmement réduite parce que le poids du passé est ce qu'il est, que notre balance commerciale est ce qu'elle est - se bornant à traduire la perte de compétitivité accu-

mulée au fil des ans : on ne peut pas du jour au lendemain se remettre à faire un effort d'investissement hors de portée lorsque la contrainte extérieure est aussi forte.

Il faut redémarrer aussi fort que possible, mais pas trop fort, pour que les importations de biens d'équipement, hélas ! japonais, allemands ou italiens, ne viennent pas nous contraindre, comme nous l'avons fait il y a dix ans, souvenons-nous, à mettre en place un plan de redressement pour essayer de limiter la casse.

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Essayons de faire en sorte que l'histoire ne se répète pas à un rythme aussi rapide.

J'en reviens à la question des prévisions économiques. Je considère que celles qui sous-tendent le projet de budget pour 1988 sont les plus réalistes possible. Nous avons retenu un taux d'augmentation du produit intérieur brut marchand en volume de 2,2 p. 100, après 1,5 p. 100 en 1987. On nous oppose les prévisions de tel ou tel institut. Je vous rappelle que le F.M.I. prévoit une croissance de 1,8 p. 100, la commission économique européenne, de 1,9 p. 100, l'O.C.D.E., de 2 p. 100 - il est vrai que tel ou tel autre organisme prévoit 1,5 p. 100. Bref, le Gouvernement a retenu une hypothèse qui lui paraît réaliste.

**M. Christian Pierret.** Et celles de l'O.F.C.E. ?

**M. le ministre chargé du budget.** L'O.F.C.E. n'est pas la loi et les prophètes, monsieur Pierret. Le F.M.I., la C.E.E. et l'O.C.D.E. comptent au moins autant que l'O.F.C.E. qui n'est qu'un élément parmi d'autres du débat et de la prévision économique.

Les différentes composantes de cette croissance, vous les connaissez : consommation, investissement, exportation.

Un mot simplement sur la consommation et sur le pouvoir d'achat. Je n'ai pas l'intention, bien sûr, de m'engager ici dans une polémique pour répondre pied à pied à toutes les contre-vérités qu'ont articulées depuis hier soir les orateurs du groupe communiste ou du groupe socialiste. Mais je ne peux pas laisser dire que la situation du pouvoir d'achat des Français est en train de connaître une dégradation spectaculaire...

**M. Jean Jarroz.** C'est vrai, et cela vous gêne !

**M. le ministre chargé du budget.** ... après la période d'euphorie que nous aurions vécue entre 1981 et 1985 ! La méthode Coué a des limites. Moi, je crois plutôt, on me le reproche parfois, mais c'est dans mon rôle, et je ne pense pas que ce soit un défaut bien grave, à la vertu des chiffres. Le pouvoir d'achat, au total, sur les trois années écoulées...

**M. Jean Jarroz.** Et la grève des fonctionnaires demain ?

**M. le ministre chargé du budget.** Attendez un peu, pas d'excitation, on verra ce qui se passera demain ! Le pouvoir d'achat, disais-je, entre 1986 et 1988, aura augmenté de 4,8 p. 100, alors qu'il s'était accru au cours des trois années précédentes - 1983, 1984 et 1985 - de 0,1 p. 100.

J'appelle là aussi les uns et les autres à un peu de réalisme et de modestie. Je ne dis pas que ce que nous faisons soit extraordinaire, mais c'est beaucoup mieux en tout cas que ce qui a été fait au cours des trois années passées. Je m'en tiendrai là sur le chapitre des prévisions économiques. Toute l'argumentation qui sous-tend notre projet se trouve développée dans les documents qui vous ont été distribués ainsi que dans le discours que M. le ministre d'Etat a prononcé hier devant vous.

Je voudrais maintenant en venir à ce débat, très important lui aussi, relatif à la croissance des prélèvements obligatoires, et sur lequel successivement MM. Arrighi, Martinez, Gantier, Pascallon, Rolland - et si j'en oublie quelque autre, je le prie de m'en excuser - sont intervenus.

D'abord, là aussi, remettons les choses en place, parce que j'ai entendu à certains moments des affirmations qui m'ont plongé dans la plus grande perplexité. Ainsi, il y aurait eu accélération de la croissance des prélèvements obligatoires depuis que le gouvernement de M. Chirac est venu aux affaires.

**M. Joseph Franceschi.** Eh oui !

**M. le ministre chargé du budget.** Là aussi, faisons un bref rappel historique : en 1981, le total des prélèvements obligatoires, dans sa définition internationale, reconnue par

tout le monde, était de 41,9 p. 100. En 1985, il était monté à 44,5 p. 100, ce qui montre qu'en quatre ans il avait pris à peu près trois points.

**M. Bruno Durieux.** Hélas !

**M. le ministre chargé du budget.** En 1986, on était à 44,4 p. 100, c'est-à-dire un peu moins qu'en 1985, en 1987, à 44,4 p. 100, c'est-à-dire la même chose.

**M. Joseph Franceschi.** Ce sont des chiffres à vous !

**M. le ministre chargé du budget.** En 1988, d'après les comptes prévisionnels qui ont été publiés par la commission des comptes de la nation, on en sera à 44,7 p. 100, si l'on prend pour hypothèse que le déficit de la sécurité sociale sera intégralement comblé par un relèvement des cotisations, ce qui n'est pour l'instant qu'une « hypothèse conventionnelle », comme disent les experts.

De cette série chiffrée, il ressort clairement que l'accélération du dérapage des prélèvements obligatoires a été très forte entre 1981 et 1985 et que, depuis, nous sommes dans une période de stabilisation. Personne, avec la plus mauvaise foi du monde, ne peut nier cette réalité.

Je voudrais ajouter encore un chiffre, si vous me le permettez. M. Gantier nous citait en exemple la Grande-Bretagne tout à l'heure, en nous disant qu'elle, elle avait su diminuer ses prélèvements obligatoires. J'ai regardé la série de chiffres, qui figure d'ailleurs dans les documents annexés à la loi de finances - ils sont donc à votre disposition. La vérité est beaucoup plus ambiguë, beaucoup plus nuancée. Il y a eu en fait en Grande-Bretagne des va-et-vient et les derniers chiffres dont je dispose sont les suivants : pour 1986, le pourcentage est de 39,1 p. 100 ; pour 1985, de 38,1 p. 100. Donc, la Grande-Bretagne, même si elle connaît un taux très inférieur au nôtre, a bien eu une augmentation substantielle d'un point de ses prélèvements obligatoires en 1986 par rapport à l'année précédente.

J'en viens maintenant à ma réflexion sur ces prélèvements obligatoires. On nous dit, et de tous les côtés, qu'il faut les baisser.

Certes, et vous savez que c'est un des objectifs essentiels de la politique économique que nous menons. Comme l'a d'ailleurs fait remarquer M. Michel Debré, l'Etat, pour ce qui le concerne, a fait son devoir et la part des prélèvements obligatoires qui lui est imputable a baissé, puisqu'elle est passée de 17,6 p. 100 en 1985 à 17,5 p. 100 en 1986, à 17,2 en 1987, et qu'elle sera de 16,9 p. 100 en 1988, soit presque un point de baisse par rapport à 1985 et, en tout cas, plus d'un point par rapport à 1982. Cette baisse, nous l'avons obtenue parce que le Gouvernement, avec le soutien de sa majorité, a décidé de faire des économies dans le budget de l'Etat.

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est pas comme les socialistes.

**M. le ministre chargé du budget.** Mais les prélèvements obligatoires, ce ne sont pas que les prélèvements de l'Etat, c'est aussi, et pour l'essentiel, le prélèvement local et le prélèvement social, sans oublier, comme l'a rappelé M. Michel Debré, le prélèvement communautaire.

Je me bornerai donc ici à demander ceci, et n'y voyez pas un aveu d'impuissance, c'est simplement une question modeste que pose à votre assemblée le ministre du budget : que proposent tous ceux qui nous exhortent à baisser les prélèvements obligatoires pour diminuer le prélèvement local ?

**M. Arthur Dehaine.** Rien !

**M. le ministre chargé du budget.** Faut-il, comme cela a été évoqué, mettre un plafond d'augmentation à la dépense locale ou au prélèvement fiscal local ?

**M. Arthur Dehaine.** Liberté, liberté !

**M. le ministre chargé du budget.** C'est une hypothèse. Mais c'est une voie dans laquelle le Gouvernement ne s'est absolument pas engagé pour l'instant et qui mériterait d'être discutée, de faire l'objet de propositions de la part de ceux qui nous incitent à baisser le prélèvement local. Pour ma part, je fais davantage confiance à l'action de pédagogie et de concertation que peut mener l'Etat vis-à-vis des collectivités locales décentralisées qu'à une mesure autoritaire.

Mais, je le répète, que ceux qui nous exhortent à aller plus loin dans la baisse des prélèvements obligatoires prennent en ce domaine leurs responsabilités.



**M. Jean Jarosz.** Et les prélèvements de la C.A.E.C.L. ?

**M. le ministre chargé du budget.** Quant au prélèvement social, je serai également conduit à formuler très modestement la question dans les mêmes termes.

On nous dit qu'il faut diminuer le montant des cotisations sociales ou, en tout cas, ne pas les augmenter. On nous a parlé hier soir de « quadrature du cercle », de « carré magique », de « triangle d'or ». Peu importe l'image. Comme il n'y a pas de mystère dans le budget ou dans les comptes sociaux, si l'on n'augmente pas la recette, il faut bien maîtriser ou diminuer la dépense. Et, là encore, je voudrais que tous ceux qui jouent les conseillers du Gouvernement en lui demandant d'abaisser le pourcentage des prélèvements obligatoires nous disent quelles sont les prestations sociales sur lesquelles doit porter l'effort.

**M. Arthur Dehaine.** C'est ce que je dis.

**M. le ministre chargé du budget.** J'entends bien - et c'est dans cette voie que le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé - qu'il y a des économies de gestion à réaliser, principalement dans l'assurance maladie, et cette action a été menée par le ministre des affaires sociales avec beaucoup de pugnacité et beaucoup de courage. Peut-être et même sûrement faut-il continuer.

Mais s'agissant des retraites qui contribuent, si je puis dire, pour l'essentiel au déficit de la sécurité sociale - 22 milliards l'an prochain sur la trentaine de milliards qui nous sont annoncés -, j'ai le regret de dire que la piste des économies de gestion n'existe pas. Les frais de gestion des régimes de retraite sont de l'ordre de 2 à 2,5 p. 100. On peut peut-être glaner ici ou là 0,1 ou 0,2 p. 100 mais le vrai problème reste d'ordre arithmétique. C'est celui de l'âge, du montant et de l'indexation des retraites.

Là encore, j'en reviens à ma question : s'il ne faut pas augmenter les cotisations, comme on nous le propose, que la nation dans son entier prenne une position sur le plafonnement nécessaire de la dépense. A cet égard, la formule qu'a utilisée M. Gantier résume bien le débat : l'Etat ne pourra véritablement limiter le prélèvement social que si la nation lui en donne un mandat clair parce que l'on touche là au cœur de ce qui est finalement la vie quotidienne et le souci profond des Français, celui de leur vieillesse, celui de leur santé, celui de leur famille.

C'est la raison d'être de cette procédure des états généraux et c'est pourquoi il faudra encore un grand débat en profondeur dans la nation pour savoir quelles sont les orientations vers lesquelles on va car, je le répète, on ne maîtrise pas la dépense sociale comme on maîtrise les dépenses de l'Etat.

Ma troisième réflexion portera sur notre politique fiscale.

Je tiens d'abord à remercier un certain nombre d'orateurs - notamment M. Borotra, M. Gantier et, une fois n'est pas coutume, M. Martinez - des propos extrêmement aimables qu'ils ont eus sur la cohérence de notre politique fiscale.

**M. Chrétien Pierret.** Quelle convergence !

**M. le ministre chargé du budget.** Il m'arrive, monsieur Pierret, de saluer votre honnêteté intellectuelle, ce qui n'est pas la marque d'une convergence politique entre nous, je vous rassure toute de suite. (*Sourires.*)

**M. Robert-André Vivion, rapporteur général.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Notre politique fiscale est une vraie réforme et je ne voudrais pas que l'addition inévitable de mesures qui se succèdent dans deux lois de finances donnent une impression de pointillisme ou d'éparpillement.

Tout cela est relié par un fil directeur. C'est d'abord, pour ce qui concerne les entreprises, la nécessité d'alléger ou de supprimer des charges excessives ou carrément absurdes ou anti-économiques. Voilà ce qui nous a conduit à supprimer la taxe sur les frais généraux, qui était une aberration, ou à retrouver en 1988 un niveau de taxation sur le fioul industriel qui est celui-là même que le commissaire compétent de la commission de Bruxelles fixe comme le niveau d'harmonisation communautaire. Je ne dis pas que tout le chemin a été accompli, certes pas, mais c'est la première idée qui nous inspire.

La deuxième, c'est la baisse de l'impôt sur les sociétés. Il est inutile de reprendre le débat pour justifier ce choix. Le dernier rapport du conseil national des impôts écrit noir sur blanc des choses définitives à ce sujet. Je voudrais simple-

ment dire à M. Anciant et à M. Rodet en particulier à quel point je regrette qu'ils s'enlisent dans la même erreur de jugement. Vouloir distinguer un taux d'impôt sur les sociétés selon que le bénéfice est distribué ou mis en réserve est une vision archaïque et tout à fait anti-économique.

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Cela irait d'ailleurs dans un sens qui nous isolerait en Europe, puisque aucun pays européen n'a un dispositif de ce type, sauf l'Allemagne qui l'a exactement en sens inverse, c'est-à-dire qui a un taux plus léger sur le bénéfice distribué que sur le bénéfice mis en réserve. C'est un problème de fond, un vrai problème économique. La position qui est défendue sur ce point par le groupe socialiste est une erreur profonde dans laquelle, je le répète, je regrette qu'il persiste.

**M. Arthur Dehaine.** C'est l'archaïsme !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Pourquoi est-ce une erreur ?

**M. le ministre chargé du budget.** Je l'ai expliqué vingt fois !

**M. Joseph Franceschi.** Non !

**M. le ministre chargé du budget.** Eh bien je vais vous le dire, puisque vous m'interpellez ! Je regrette d'ailleurs que cette interpellation arrive à un moment où le débat a déjà beaucoup progressé.

C'est une erreur fondamentale ; contrairement à l'idée fautive que vous propagez, rien n'assure que le bénéfice mis en réserve est réinvesti comme vous l'entendez, ...

**M. Robert-André Vivion, rapporteur général.** C'est exact !

**M. le ministre chargé du budget.** ... c'est-à-dire en biens d'équipement. Il peut être utilisé de tout autre manière et notamment pour ces fameux placements financiers que vous vous employez à dénoncer à longueur de tribune.

En outre, le bénéfice distribué ne constitue pas un profit impur qu'il faudrait taxer plus que l'autre. Il permet à l'entreprise d'intéresser son actionnariat au développement de l'entreprise elle-même. Et lorsque l'entreprise a besoin de fonds propres, il est nécessaire qu'elle ait un actionnariat qui réponde et auquel elle distribue des dividendes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Trémège.** Parfait !

**M. Arthur Dehaine.** Evidemment !

**M. le ministre chargé du budget.** Voilà une analyse économique simple. Je n'ai pas l'impression d'avoir découvert quelque chose.

**M. Christian Pierret.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur Pierret, je regrette, mais nous allons nous voir pendant des nuits entières. J'ai encore beaucoup de choses à dire et vous pourrez m'interrompre tout à loisir lors de la discussion des amendements.

**M. Joseph Franceschi.** Ecoutez M. Pierret, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous disais donc que c'est la raison de fond de notre choix et c'est la sagesse économique.

**M. Joseph Franceschi.** Vous ne nous avez pas convaincus !

**M. le ministre chargé du budget.** Oh ! Je n'avais pas cette ambition, je vous le dis tout net !

**M. Joseph Franceschi.** Vous n'avez pas d'ambition !

**M. le ministre chargé du budget.** En ce qui concerne la fiscalité des particuliers, nous avons engagé une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu.

Elle a consisté, dans un premier temps, à rapprocher le taux marginal de l'impôt sur le revenu de ce qu'il est dans les autres grands pays européens. C'est une mesure qui est à la fois bonne pour les particuliers et pour les entreprises car il y a beaucoup d'entrepreneurs individuels, d'abord, et parce qu'ensuite dans les entreprises les cadres dirigeants ou les cadres supérieurs, ou les chercheurs qui sont taxés à ce taux



marginal participent au premier chef au dynamisme de l'œuvre commune qu'est l'entreprise. Un taux de fiscalité confiscatoire diminue ce dynamisme.

Nous avons ensuite fait une œuvre de justice en étendant aux familles modestes le bénéfice de la décote. Cette disposition touche cette année deux millions de familles qui payaient jusqu'à présent un impôt et qui vont en être totalement exonérées et deux autres millions qui vont bénéficier d'un allègement de 30 p. 100 en moyenne. Qu'on ne vienne pas me dire que ces dispositions sont à rebours de l'harmonisation européenne.

Je reconnais ici bien volontiers que, pour apprécier le prélèvement direct dans son ensemble, il faut tenir compte du prélèvement social, et, de ce point de vue, il n'est pas vrai de dire que le prélèvement direct en France est plus faible qu'en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Il a une structure différente, mais il est aussi lourd, sinon plus.

Enfin, pour 1988, nous avons prévu des allègements pour les classes moyennes.

Cette politique a été élaborée pour bénéficier à tous les contribuables. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Pierret.** Pas pour tous les Français !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Elle est faite pour 150 000 Français !

**M. le ministre chargé du budget.** C'est une politique d'équité et je vais en citer un exemple. Une famille de deux enfants, qui percevra en 1987 un revenu salarial de 8 000 francs par mois, va bénéficier d'un allègement fiscal de 100 p. 100, donc sera exonérée. C'est le phénomène de la décote. Lorsque ce revenu atteindra 9 000 francs, l'allègement sera de 33,33 p. 100, donc du tiers. Avec un revenu de 12 000 francs, il sera de 7,1 p. 100, et avec un revenu de 30 000 francs, de 6,9 p. 100.

Ces quatre pourcentages font justice de l'accusation d'inéquité qui nous est faite. L'allègement fiscal est d'autant plus fort que le revenu est faible et c'est la marque de notre politique fiscale.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Bien sûr, on peut faire toutes sortes de calculs en valeur absolue. Je vais vous en donner un exemple.

Un ménage sans enfant, dont le salaire annuel est de 400 000 francs, a bénéficié de 2 169 francs d'allègement, alors qu'un ménage percevant un revenu de 60 000 francs a vu une baisse de son impôt de 26 francs. Inéquité ? Scandale ? Ces chiffres sont tirés du projet de loi de finances pour 1986, déposé par le précédent gouvernement et approuvé par la précédente législature. Ne nous comportons donc pas comme si la vérité changeait en fonction de l'échéance électorale. Vous savez très bien, monsieur Pierret - les chiffres que je viens de citer étaient ceux du gouvernement que vous souteniez - que, s'agissant d'impôt, les comparaisons en valeur absolue n'ont aucun sens. Il convient en la matière de raisonner en pourcentages d'allègement par rapport aux revenus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'ajouterais un dernier argument. J'ai entendu répéter, pendant des années, que la T.V.A. était un impôt injuste parce qu'il n'était pas progressif et qu'il frappait les ménages, notamment les plus modestes. Qui a abaissé la T.V.A. ? Nous. Qui a augmenté la T.V.A. ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général, et M. Gilles de Robien.** Eux !

**M. le ministre chargé du budget.** Vous, messieurs les socialistes ! Vous avez fait passer le taux de 17,60 p. 100 à 18,60 p. 100 en 1982, ce qui représente, en francs actuels, un alourdissement de la pression fiscale pour tous les contribuables et, en particulier pour les plus modestes, de l'ordre de 20 milliards de francs.

Alors, messieurs, ces leçons de morale sur l'équité fiscale, faites-en l'économie, parce qu'elles nous laissent tout à fait indifférents. Elles sont sans fondement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le troisième grand volet de notre réforme concerne la T.V.A. et l'harmonisation communautaire. Je voudrais rassurer sur ce point M. Martinez et M. Pascallon. Nous ne nous engageons pas à l'aveuglette et avec un enthousiasme

quelque peu irréflecti. Nous savons bien que cette harmonisation sera difficile et que nous ne pourrions continuer à progresser que si les autres pays « bougent » et se rapprochent de nos positions.

De ce point de vue, bien des inquiétudes se sont fait jour. M. Balladur d'ailleurs ne m'a pas donné l'impression, hier, dans son intervention, d'être en pointe dans la voie de cette harmonisation. Vous avez observé que, pour la Grande-Bretagne, l'harmonisation fiscale consiste dans l'alignement des autres sur son propre système - sa position revient à peu près à cela -, notamment en ce qui concerne le taux zéro. Quant à la République fédérale d'Allemagne, elle annonce une suppression - qui me paraît pour l'instant aléatoire - de sa taxe professionnelle. Ce serait un très grave piège pour la France que de consacrer la totalité de sa marge de manœuvre fiscale à abaisser la T.V.A., ce qui, par définition - si je me souviens bien de mes cours de sciences politiques - est une opération neutre sur le plan de la compétitivité extérieure, alors que la République fédérale d'Allemagne en profiterait pour ne pas changer sa position sur ce taux et pour alléger le coût de revient de ses entreprises. Il y a là une inéquité dans cette harmonisation fiscale que nous ne devons pas accepter.

Dernier point que je voulais signaler au sujet de cette réforme fiscale, la charge des contribuables. Je n'ai pas le temps de l'évoquer, mais je trouve qu'on n'en parle pas assez, car c'est une réforme fondamentale portant sur les relations entre le contribuable vérifié et l'administration fiscale. Il n'est pas du tout question de renoncer à traquer la fraude fiscale. Vous savez que le Gouvernement auquel j'appartiens a été celui qui a déferé le plus grand nombre d'affaires à la commission des infractions fiscales et qui a donc engagé le plus grand nombre de poursuites. Il nous paraît en effet normal que, lorsque la fraude est avérée, elle doive être sanctionnée. Il s'agit tout simplement d'établir entre la défense et l'accusation un équilibre plus conforme à notre tradition républicaine et démocratique.

Pour épuiser la question de la réforme de la fiscalité locale, il nous faudrait, bien sûr, tout un débat. J'indique simplement à M. Foyer que la taxe sur le foncier non bâti, comme on dit, est en effet un impôt qui pose bien des problèmes. Nous allons essayer de les atténuer en instituant, si l'Assemblée est d'accord, un lien entre son vote et celui de la taxe d'habitation. Je reconnais que ce n'est qu'un palliatif. La vraie réforme viendra dès la révision des bases des impôts locaux.

A ce propos, je ne saurais laisser passer quelques affirmations que j'ai entendues hier soir ou ce matin, selon lesquelles nous aurions reculé devant cette réforme qui aurait consisté à effectuer l'actualisation en 1989. Ce n'est pas le Gouvernement qui a reculé, c'est l'unanimité des élus locaux : association des maires de France, association des présidents de conseils généraux, association des maires des grandes villes de France, comité des finances locales. La plupart de ces groupements nous ont demandé instamment de surseoir à cette proposition d'actualisation qui venait d'ailleurs du Sénat, et non du Gouvernement !

Nous n'avons donc pas reculé. Je reconnais, cependant, monsieur le président de la commission des finances, ne pas avoir mis beaucoup de fougue à défendre l'application de cette réforme dès 1989 (*Sourires*), tout simplement parce que nous serions allés au devant de difficultés considérables. Mais je réaffirme ici que nous sommes bien décidés à appliquer la révision en 1990. J'ai d'ailleurs pris l'engagement de déposer au comité des finances locales, avant la fin de cette année, le projet de loi sur les méthodes de révision qui seront appliquées pour cette opération lourde et difficile.

Pour la taxe professionnelle, nous avons fait beaucoup : 16 p. 100 d'abattement des bases, puis lissage de leur évolution. Il reste encore à faire et nous attendons les résultats de la commission Ballayer sur ce sujet.

Quand on me rappelle des souvenirs vieux de dix ans, ceux d'un temps où le mouvement politique auquel j'appartiens préconisait, il est vrai, la suppression de la taxe professionnelle...

**M. Alain Vivien.** Après l'avoir créée !

**M. le ministre chargé du budget.** ... et le transfert de la fiscalité correspondante sur la T.V.A., je suis conduit à rappeler que notre position a évolué pour la bonne raison que l'augmentation de la T.V.A. de 17,6 à 18,6 p. 100 survenue en 1982 n'a pas servi à supprimer la taxe professionnelle,

mais à boucher les trous budgétaires creusés dans l'intervalle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est une novation qui a profondément modifié le paysage fiscal.

J'en viens aux questions plus précises qui ont été évoquées.

M. Borotra m'a questionné sur l'extension de la fiscalité de groupe aux implantations à l'étranger. Je lui répondrai plus longuement lorsque nous examinerons l'article correspondant. Disons, pour résumer, que la consultation des entreprises à laquelle nous nous sommes livrés a montré que la priorité devait être donnée, si je puis dire, à l'intégration franco-française. Par ailleurs, le régime de la provision pour implantation à l'étranger a été assez profondément modifié. C'est ainsi que la loi de finances pour 1987 a prévu la suppression de l'agrément pour les implantations de moins de 5 millions de francs et que, sans tambour ni trompette, mais de manière très efficace, la doctrine même de l'agrément a été profondément assouplie pour les deuxièmes implantations. Je crois que ces indications donnent largement satisfaction à la préoccupation de M. Borotra.

M. Richard s'est interrogé sur la fiscalité de l'amortissement. Je peux lui confirmer que l'amortissement dégressif n'est pas remis en cause, même si le conseil des impôts constate que le maintien du système actuel en période de désinflation rapide aboutit à en augmenter considérablement la puissance. Ainsi, sans toucher à rien, le système se révèle beaucoup plus efficace.

En ce qui concerne les durées d'amortissement, la commission Mentré nous fera des propositions adéquates. M. le ministre d'Etat n'a pas eu encore l'occasion de répondre à la question de M. le président de la commission des finances à ce sujet. Je pense qu'il le fera en fin d'après-midi, lorsqu'il remontera à cette tribune.

Sur le 7 p. 100 1973, nos arguments sont bien connus. L'Etat respectera la parole de l'Etat et les épargnants ne seront pas spoliés. C'est un principe sans lequel il n'y a pas de gestion publique possible. Le remboursement du capital correspondant, c'est-à-dire à peu près 50 milliards de francs, se fera sans difficultés, dans le cadre de la gestion courante de la dette publique. Je rappelle d'ailleurs que ce n'est pas une charge budgétaire directe. Ce qui constitue une charge budgétaire directe, ce sont les intérêts et non le capital. Enfin, si la réévaluation de l'or qui a eu lieu depuis 1973 a bénéficié aux titulaires de cet emprunt, l'Etat lui aussi...

**M. Jean Jarosz.** Pas dans les mêmes proportions !

**M. le ministre chargé du budget.** ... a vu ses propres réserves passer, dans l'intervalle, d'une valeur de 19 milliards de francs à une valeur de 220 milliards de francs, c'est-à-dire augmenter plus de dix fois.

J'en viens aux questions sur la situation des collectivités locales dont je sais qu'elles préoccupent beaucoup d'entre vous, étant moi-même responsable du budget d'une collectivité locale.

En ce domaine, il ne faudrait pas non plus oublier complètement le passé le plus récent. Je voudrais vous citer quelques chiffres ; pardonnez cette manie.

En 1981, la D.G.F. a augmenté de 18,6 p. 100 et les prix de 13,4 p. 100 ; en 1982, la D.G.F. a progressé de 15,4 p. 100 et les prix de 11,8 p. 100. Pendant ces deux années, la D.G.F. a donc augmenté plus vite que les prix. Mais un retournement de situation s'est produit à partir de 1983, année où la D.G.F. augmente de 8,8 p. 100 et les prix de 9,6 p. 100. De même, en 1984, la D.G.F. a progressé de 7 p. 100 et les prix de 7,4 p. 100 ; en 1985, la D.G.F. de 5,3 p. 100 et les prix de 5,8 p. 100.

Pendant trois années consécutives, les collectivités locales ont donc perçu une D.G.F. qui croissait moins vite que l'inflation. Depuis 1986, le phénomène s'est inversé : 4,7 p. 100 d'augmentation pour la D.G.F. en 1986, 2,7 p. 100 pour les prix ; 5,2 p. 100 en 1987 pour la D.G.F., 3,3 p. 100 pour les prix, et 4,7 p. 100 prévisionnels pour la D.G.F. en 1988 contre 2,5 p. 100 de prix. Ainsi, depuis que nous avons pris en charge les affaires, la D.G.F. versée aux collectivités locales progresse plus vite que les prix. Alors, quand on nous dit que la politique nouvelle étrangle les collectivités locales...

**M. Jean Jarosz.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé du budget.** ..., je réponds qu'un bref rappel historique permet de faire justice de cette accusation.

M. Royer m'a interrogé hier soir, dans une intervention très percutante, sur le problème de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

**M. Jean Jarosz.** Je vous ai interrogé aussi sur ce point !

**M. le ministre chargé du budget.** C'est vrai, mais j'ai ce matin plus de souvenirs de l'intervention de M. Royer que de la vôtre. (*Sourires sur les bancs du groupe R.P.R.*)

**M. Jean Jarosz.** Bien sûr !

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous répondrai sur la C.A.E.C.L. et sur d'autres sujets que vous avez évoqués.

S'agissant de la C.N.R.A.C.L., dans le souci, là encore, d'aller droit à l'essentiel, je ne reviendrai pas sur le fil des événements : qui est responsable de la situation actuelle, autrement dit, qui a ponctionné les réserves de la caisse de retraite ?

**M. Jean Jarosz.** Hélas !

**M. le ministre chargé du budget.** Mais n'oublions pas, que cela s'est passé avant 1986, et que nous nous sommes trouvés devant une situation qu'il fallait assumer !

**M. Christian Pierret.** C'est M. Barre qui avait réduit les réserves !

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous dirai tout de go, monsieur le ministre Royer, que je ne vous suis pas lorsque vous remettez en cause le principe de la surcompensation démographique. Je crois, en effet, que c'est une expression de la solidarité entre les régimes de retraite...

**M. Christian Pierret.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** ... et ce n'est pas dans la situation où se trouvent aujourd'hui les caisses de l'ensemble des régimes que l'on peut envisager de supprimer la surcompensation. J'ai rappelé tout à l'heure que le déficit du régime général de la sécurité sociale s'élevait à 22 milliards de francs pour les retraites. Il faut donc une nécessaire solidarité entre caisses.

En outre, le système de surcompensation fonctionne de telle sorte qu'il tient compte exclusivement des phénomènes démographiques. Il ne consiste donc pas à faire payer par les assurés d'un régime les prestations plus avantageuses dont pourraient bénéficier les assurés d'un autre régime. Ce phénomène-là est neutralisé ; seules les distorsions démographiques sont prises en compte. Je ne crois donc pas que l'Etat puisse aller dans le sens que vous évoquez.

Cela dit, les chiffres que vous avez cités montrent que la caisse de retraite des agents des collectivités locales se trouve, à la fin de 1987, dans une situation financière moins mauvaise que nous ne l'aurions pensé. Vous avez dit que, pour l'équilibrer d'ici à la fin de 1988, un relèvement de 4 p. 100 des cotisations suffirait. Permettez-moi de ne pas prendre une position définitive à ce stade de notre débat, car il faut cerner de plus près ces prévisions. Mais je crois pouvoir dire dès aujourd'hui que nous serons en mesure de ramener la majoration en dessous des six points annoncés. Si vous le voulez bien, nous en reparlerons avant l'achèvement du débat budgétaire.

Sur la C.A.E.C.L., question évoquée par M. Jarosz et par d'autres orateurs, nous faire un procès de privatisation est absurde. L'Etat et la Caisse des dépôts conservent en effet 51 p. 100 de son capital. Cela dit, on ne pouvait pas laisser cet établissement, qui est devenu un des premiers emprunteurs sur le marché obligataire, continuer à fonctionner dans le cadre désuet d'un établissement public administratif. Voilà pourquoi nous lui avons donné un statut de société anonyme. Nous l'avons fait en concertation avec les élus, puisque le comité des finances locales a été saisi au préalable des projets de décret et a émis un avis favorable.

La présence des collectivités locales sera naturellement assurée...

**M. Jean Jarosz.** Minoritairement !

**M. le ministre chargé du budget.** ... mais, dans la mesure où elles n'ont pas versé un sou dans cette opération, il eût été éminemment contestable de leur donner la majorité au conseil d'administration et au conseil de surveillance. Elles disposeront de quatre sièges...

**M. Jean Jarosz.** Sur douze !

**M. le ministre chargé du budget.** ... au conseil de surveillance, dont le président sera statutairement un élu. Il est d'ailleurs sur le point d'être désigné, s'il ne l'a pas déjà été, puisque ce conseil devait se réunir aujourd'hui.

Enfin, nous avons accepté que le nombre de censeurs représentant les collectivités locales soit porté de deux à quatre. Au demeurant, la présence de l'Etat et celle de la caisse des dépôts, qui restera gestionnaire de cet établissement, fournissent toutes les garanties.

Si l'Assemblée consent, monsieur le président, à m'accorder encore quelques instants, je voudrais maintenant répondre à Mme de Panafieu et à M. Sueur sur le problème de la recherche.

L'effort civil en faveur de la recherche-développement progressera de 7,7 p. 100 en 1988 par rapport à 1987.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Mais il avait baissé en 1987 par rapport à 1986 !

**M. le ministre chargé du budget.** Si l'on prend pour base la loi de finances pour 1985 - vous voyez, monsieur Sueur, que je vais au-devant de vos objections - la hausse moyenne de l'effort budgétaire civil de recherche est de 6 p. 100 par an. Ce taux de croissance témoigne de l'importance que nous avons attachée à ce secteur et il est faux de dire que le taux d'augmentation de 1988 ne suffirait pas à combler les économies de pure gestion qui ont été faites sur les fonds de roulement de certains organismes en 1986.

Je m'attarderai un peu plus sur une autre question posée par Mme de Panafieu, mais également par M. Etienne Pinte, je veux parler de l'aide de l'Etat à l'enseignement privé.

Chacun connaît la situation qui a été faite à cet ordre d'enseignement dans les années 1981 à 1985. Nous avons entrepris un rattrapage vigoureux depuis 1986. C'est ainsi que la partie décentralisée du forfait d'externat a été majorée de 44 p. 100, ce qui a représenté une dépense pour l'Etat de 255 millions de francs. Le plan « Informatique pour tous », qui avait été, d'une manière scandaleuse, appliqué au seul enseignement public, a été étendu à l'enseignement privé pour un coût de 300 millions de francs sur trois ans. La rentrée 1987 a vu l'engagement de 350 contrats d'enseignement supplémentaires. Enfin, les subventions accordées à l'enseignement supérieur privé ont crû de 65 p. 100 entre 1986 et 1988.

La question qui reste posée est de savoir à quel rythme nous allons opérer la remise à niveau du forfait d'externat, dont la commission Cieutat a constaté qu'il avait décroché d'environ 725 millions de francs par rapport à ce que la législation impose à l'Etat. Nous avons envisagé, dans un premier temps, d'opérer ce rattrapage en cinq ans, ce qui nous avait conduits à prévoir une dotation de l'ordre de 150 millions de francs. Le Premier ministre s'est saisi de ce dossier et, après une concertation étroite avec les parlementaires les plus concernés, ainsi qu'avec les représentants de cet ordre d'enseignement, il a décidé - je suis en mesure de l'annoncer aujourd'hui en réponse à M. Pinte et à Mme de Panafieu - de fixer, par un arrêté interministériel qui interviendra au mois de février prochain, le montant du forfait d'externat dont bénéficieront ces établissements dans le cadre de l'année scolaire 1987-1988 à un niveau qui correspondra à une remise à niveau en trois ans et non pas en cinq ans.

**M. Alain Vivien.** Encore une bombe à retardement !

**M. le ministre chargé du budget.** Cela signifie tout simplement qu'au-delà de l'érosion monétaire, l'augmentation du forfait sera, en volume, de 10,5 p. 100. C'est le mieux que nous puissions faire pour essayer de corriger les erreurs commises entre 1981 et 1985.

**M. Arthur Dehalne et M. François Grusenmeyer.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Compte tenu de l'heure, je ne répondrai pas aux questions plus sectorielles qui ont été posées, sachant que l'Assemblée aura l'occasion d'y revenir lors de la discussion des budgets correspondants. Je pense au logement, dont a traité M. Badet, ou à l'emploi auquel se sont intéressés M. Sueur et M. Zucarelli.

Sur l'emploi, je formulerais une simple remarque : comment peut-on prétendre que nous faisons un budget pour six mois, alors que les crédits de formation professionnelle sont en augmentation de 15,5 p. 100 pour toute l'année 1988 qui, si

j'ai bien compté, compte douze mois ? On mesure ainsi à quel point le procès d'intention qui nous est fait est peu fondé.

Pour conclure, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je constaterai tout simplement l'immense embarras de ceux qui veulent à tout prix critiquer un budget qu'ils qualifient d'ailleurs eux-mêmes de « budget de charme ». Pour ma part, je préfère présenter un budget de charme qu'un budget repoussoir d'autant qu'il s'agit comme l'a dit M. le Premier ministre Michel Debré, d'un budget sérieux et rigoureux.

En réalité, faute de trouver un angle d'attaque efficace, on déplace le projecteur sur autre chose : la sécurité sociale, qui pose un vrai problème, mais qui n'est pas l'objet du débat aujourd'hui, ou bien l'avenir, alors que nous avons montré qu'avec notre projection triennale, nous étions parfaitement sûrs de tenir la route jusqu'en 1991.

Nous vous soumettons donc un budget non pas pour six mois mais pour quatre ans, parce qu'il s'inscrit dans la perspective de l'année 1988, de la projection triennale 1989-1991 et du grand rendez-vous de 1992. Ainsi, notre politique budgétaire est à la fois une stratégie politique, une stratégie budgétaire et une stratégie fiscale.

En second lieu, ce budget prépare l'avenir parce qu'il « met le paquet » sur la formation des jeunes, sur la recherche, et aussi sur l'aide au développement en faveur des nations qui en ont le plus besoin.

Ce budget, en troisième lieu, nous a valu un coup de chapeau tout à fait remarqué de la communauté économique et financière internationale des pays libres, et cela compte.

Enfin, ce budget contribuera efficacement - j'en suis sûr - à remettre la France en tête. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## FAIT PERSONNEL

**M. Christian Pierret.** Je demande la parole pour un fait personnel.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret, pour un fait personnel.

**M. Christian Pierret.** M. le ministre délégué a bien voulu se référer tout à l'heure à quelques-unes des interventions du groupe socialiste. J'aimerais, s'il le permet, lui donner en deux secondes les précisions qui manquaient à la clarté de son exposé.

En ce qui concerne la justice de la politique fiscale vis-à-vis des ménages, il a ainsi omis de préciser que, pour les années 1987 et 1988, les 150 000 contribuables les plus aisés ou dotés des patrimoines les plus importants se verront à eux seuls octroyer, sur deux ans, un allègement d'impôt de 15 milliards de francs en raison de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu. Cela représente une réduction d'impôt de 100 000 francs par personne !

**M. Gérard Trémège et M. Arthur Dehalne.** Où est le fait personnel ?

**M. le président.** Monsieur Pierret, il ne s'agit pas d'un fait personnel.

**M. Christian Pierret.** J'ai été ensuite mis en cause par M. le ministre sur l'amendement que j'ai présenté hier soir...

**M. Gérard Trémège.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre chargé du budget.** Je ne vous ai pas mis en cause, je vous ai répondu !

**M. Christian Pierret.** ... lequel tend à abaisser l'impôt sur les sociétés lorsqu'il y a recyclage de la différence entre 50 p. 100, le taux normal, et 40 p. 100 qui est le taux... *(Bruits et protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Veuillez conclure !

**M. Christian Pierret.** Je vous demande, en effet, de bien vouloir me laisser conclure puisque M. le ministre m'a mis personnellement en cause dans cette affaire. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Philippe Auberger.** Il fait semblant de ne pas savoir ce qu'est un fait personnel !

**M. Christian Pierret.** Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre.

Si cette mesure ne tend pas exclusivement à encourager l'investissement ; il s'agit de favoriser à la fois l'investissement, le désendettement des entreprises et l'augmentation de leurs fonds propres. Cette précision est fondamentale et je me devais de la donner à notre assemblée.

**M. le président.** Souhaitez-vous répondre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé du budget.** Non, monsieur le président.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (n° 941) (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1988.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte-rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN

